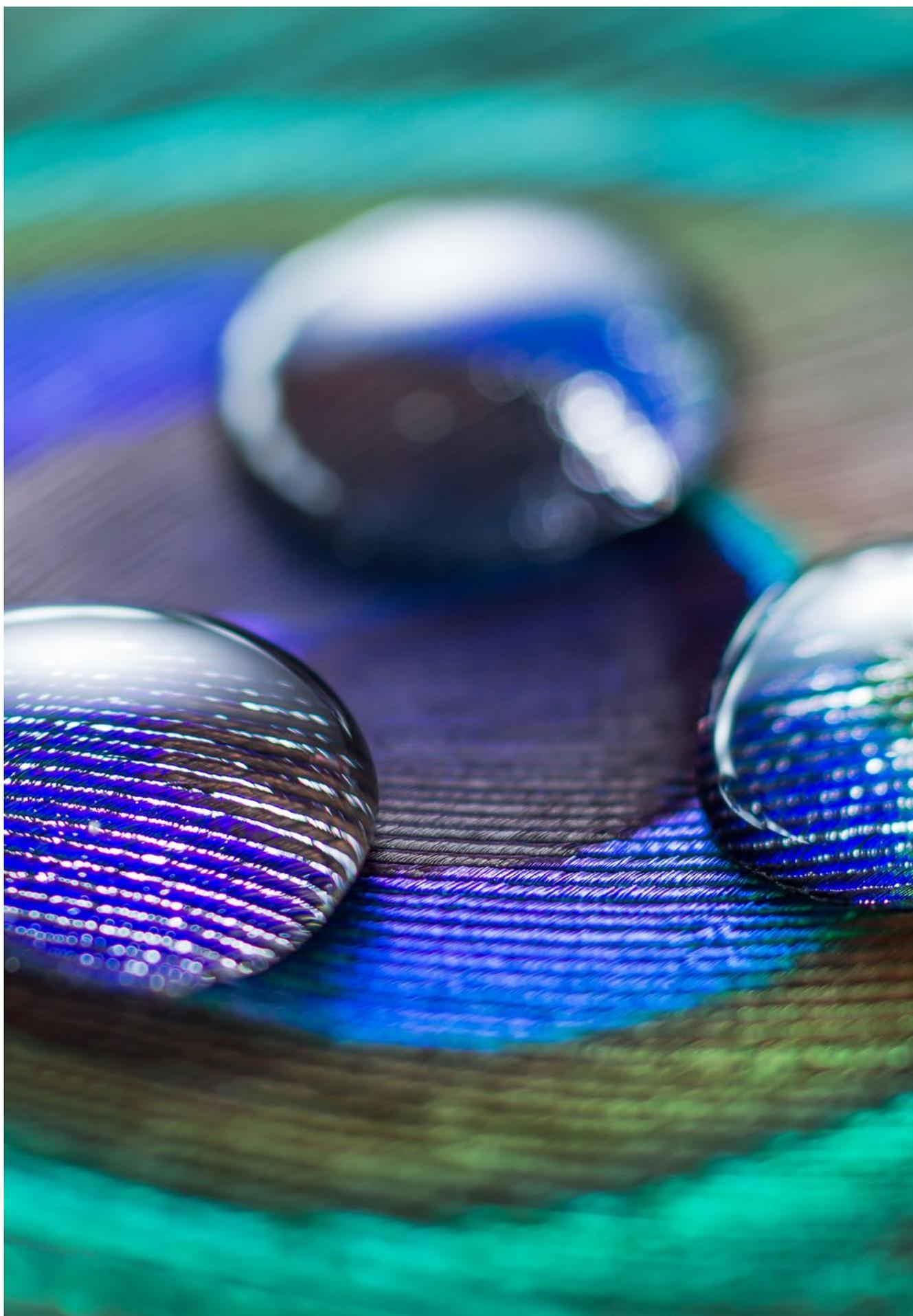




# Normes et politiques publiques :

## Boîte à outils à l'usage des organismes nationaux de normalisation



---

# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
<b>Remerciements</b>	<b>6</b>
<b>Glossaire des abréviations</b>	<b>7</b>
<b>Objet et public visé par le présent document</b>	<b>9</b>
<b>Partie 1 : Guide technique</b>	<b>10</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>12</b>
<b>2. Politique publique</b>	<b>13</b>
<b>3. Politiques publiques à l'appui des ODD de l'ONU</b>	<b>14</b>
<b>4. Réglementation</b>	<b>19</b>
<b>5. Règlements techniques et normes</b>	<b>22</b>
<b>6. Bonnes pratiques réglementaires</b>	<b>23</b>
<b>7. Élaboration de BPR</b>	<b>25</b>
<b>8. Analyses d'impact de la réglementation</b>	<b>27</b>
<b>9. Normes à l'appui des politiques publiques et de la réglementation</b>	<b>29</b>
<b>10. Évaluation de la conformité</b>	<b>34</b>
<b>11. S'engager auprès des décideurs politiques et des régulateurs</b>	<b>37</b>
<b>Partie 2 : Guide étape par étape pour un engagement efficace entre les ONN et les décideurs publics</b>	<b>40</b>
<b>12. Généralités</b>	<b>41</b>
<b>Étape 1 Comprendre le contexte national</b>	<b>46</b>
<b>Étape 2 Effectuer une analyse des écarts</b>	<b>52</b>
<b>Étape 3 Bâtir des passerelles entre l'ONN et les décideurs et régulateurs</b>	<b>59</b>
<b>Étape 4 Dresser un plan pour la collaboration future de l'ONN avec les décideurs politiques et les régulateurs</b>	<b>64</b>
<b>Étape 5 Mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan</b>	<b>70</b>
<b>13. Conclusion</b>	<b>73</b>

---

# Avant-propos

Dans un monde caractérisé par des défis sans précédent, allant de la mondialisation et de la croissance économique aux changements climatiques, l'importance des normes n'a jamais été aussi évidente. Dans ce contexte, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé à l'adoption de normes communes pour concrétiser les engagements de neutralité carbone, tandis que les gouvernements, les entreprises et les organisations travaillent sans relâche pour trouver des solutions afin de faciliter la circulation transfrontalière des données, des biens et des services. Les Normes internationales ont un rôle central à jouer pour instaurer la confiance dans la transition vers un avenir inclusif, durable, résilient et porté par le numérique. Pour atteindre ces objectifs, les décideurs politiques et les entreprises devront collaborer et utiliser tous les leviers à leur disposition, y compris les normes, afin d'avancer rapidement, dans le respect des principes de responsabilité et de transparence.

Chaque pays a ses propres spécificités et doit adopter à ce titre une approche qui lui est propre, pour autant, il est clair que le moyen le plus efficace d'accélérer le changement et d'instaurer la confiance consiste à combiner des exigences réglementaires et des Normes internationales d'application volontaire. À l'ISO, nous considérons que le véritable pouvoir des Normes internationales ne réside pas seulement dans leurs spécifications techniques, mais aussi dans leur capacité à inspirer l'innovation, à faciliter le commerce et à favoriser le changement et la transformation de la société. Les Normes internationales élaborées par l'ISO, la Commission électrotechnique internationale (IEC) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), connues conjointement sous le nom de Coopération mondiale de la normalisation, sont élaborées conformément aux dispositions et principes de l'Accord OTC de l'OMC. Le rôle unique joué par ces normes permet de tirer parti du système de normalisation et d'assurance existant de longue date pour aider les décideurs et les régulateurs à atteindre leurs objectifs politiques, en complément de la réglementation et de la législation.

Compte tenu de l'importance du lien entre les normes, la réglementation et les politiques, et, faisant suite à la demande de nos membres, je suis très fier de présenter le document, « Normes ISO et politiques publiques : boîte à outils à l'usage des organismes nationaux de normalisation ». Cette boîte à outils a été élaborée en collaboration avec nos membres dans le but de leur donner les moyens de s'engager de manière proactive avec les décideurs politiques et les régulateurs, en fournissant un cadre pratique sur la manière dont les Normes internationales et l'évaluation de la conformité peuvent aider les décideurs politiques et les régulateurs à préparer, adopter et appliquer des politiques, et plus particulièrement des règlements techniques.

Nous avons conscience du rôle primordial que jouent les normes dans l'élaboration de politiques publiques tournées vers l'avenir et de bonnes pratiques réglementaires. Par la collaboration, le consensus et l'engagement en faveur de l'excellence, les normes permettent aux pays de faire face aux complexités de notre monde moderne tout en respectant les valeurs de sécurité, de qualité et d'intégrité. En définitive, l'utilisation des normes dans les politiques publiques représente un engagement en faveur d'une vision partagée du progrès, de la coopération et de la résilience. Alors que nous nous efforçons collectivement de relever les défis et de saisir les opportunités, l'ISO reste déterminée à favoriser une culture de la normalisation qui transcende les frontières et permet aux sociétés de s'épanouir.

---

Ce document étant une publication « vivante », l'ISO fournira à ses membres un soutien au renforcement des capacités dans le cadre du Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement 2021-2025. Nous savons que nos membres et les décideurs politiques ont urgemment besoin de plus d'informations pour savoir comment exploiter nos normes existantes afin de soutenir la transition vers la neutralité carbone et atteindre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux, pour réduire la complexité de la multitude des normes et combler les lacunes en matière de normalisation. À cette fin, en collaboration avec nos partenaires et nos membres, nous rédigerons des notes d'information thématiques à l'intention de nos membres et travaillerons avec ces derniers et leurs décideurs politiques et régulateurs pour démontrer tout le potentiel des normes et de la réglementation mis en œuvre de manière harmonisée pour atteindre les objectifs politiques dans de nombreux secteurs.

Nous accueillerons toutes les bonnes volontés souhaitant travailler à nos côtés pour accélérer la transformation par une meilleure utilisation des normes en complément de la réglementation et de la politique. J'espère que cette publication suscitera davantage d'initiatives et d'efforts concertés visant à faire des Normes internationales une force motrice pour l'avenir prospère, inclusif, durable et numérique que nous voulons construire.

**Sergio Mujica**

Secrétaire général de l'ISO

---

# Remerciements

Cette publication a été élaborée par le Secrétariat central de l'ISO, sous la direction générale, la supervision et la coordination d'Erich Kieck, Noelia Garcia Nebra, Cindy Parokkil et Francesco Dadaglio de l'Unité de renforcement des capacités, et avec le soutien d'experts internationaux en normalisation et de la British Standards Institution (BSI).

Cette publication a grandement bénéficié des contributions de Michael Peet, Nigel Croft et Richard Lawson, ainsi que de l'examen par les pairs de nos membres, en particulier le groupe consultatif de la Présidente du Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO).

Nous tenons à remercier l'équipe Marketing et Communication de l'ISO/CS qui a apporté son concours à la finalisation de cette publication.

Les travaux ont été financés par la contribution de l'Agence suédoise de coopération au développement international (Sida) dans le cadre du Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement, et nous souhaitons exprimer ici toute notre gratitude à l'Agence Sida pour son soutien sans faille aux activités de l'ISO dans les pays en développement.

Cette publication n'implique, de la part de l'ISO, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou délimitations. Le présent document est le fruit des travaux des auteurs mentionnés ci-dessus, édité et publié par l'ISO. Les discussions et les recommandations ne reflètent pas nécessairement les positions de l'ISO et ne sont pas soutenues par l'Organisation. Bien que tout ait été mis en œuvre pour vérifier l'exactitude des informations contenues dans le présent document, l'ISO ne saurait être tenue responsable d'éventuelles erreurs. Le présent document est un document purement informatif et ne reflète en aucune manière les points de vue consensuels formulés dans les normes ISO et les autres produits ISO.

# Glossaire des abréviations

Abréviation	Définition
AIR	Analyse d'impact de la réglementation
BPR	Bonnes pratiques réglementaires
CAC	Commission du Codex Alimentarius
EC	Évaluation de la conformité
EPI	Équipement de protection individuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
BPN	Bonnes pratiques de normalisation
IEC	Commission électrotechnique internationale
INQ	Infrastructure nationale de la qualité
IQ	Infrastructure de la qualité
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/CASCO	Comité pour l'évaluation de la conformité de l'Organisation internationale de normalisation
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
MoU	Protocole d'accord
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

Abréviation	Définition
ODD	Objectif de développement durable
OEC	Organisme d'évaluation de la conformité
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONN	Organisme national de normalisation
ONU	Organisation des Nations Unies
OTC	Obstacles techniques au commerce
PNQ	Politique nationale de la qualité
RT	Règlement technique
RTA	Accord de libre-échange régional
SCC	Conseil canadien des normes
SNN	Stratégie de normalisation nationale
TC	Comité technique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
WSC	Coopération mondiale de la normalisation

# Objet et public visé par le présent document

## Quel est l'objet du document ?

Ce document fournit un cadre sur la façon dont les Normes internationales<sup>1</sup> peuvent aider les décideurs politiques et les régulateurs<sup>2</sup> à préparer, adopter et appliquer des politiques et, en particulier, des règlements techniques (RT). Il est conçu pour permettre aux organismes nationaux de normalisation (ONN ; membres de l'ISO) de s'engager de manière proactive avec les décideurs politiques et les régulateurs. Une meilleure compréhension de la manière dont les normes, la politique et les RT interagissent avec les objectifs politico-juridiques et socio-économiques et de leur place dans l'infrastructure nationale de la qualité (INQ) peut aider les décideurs politiques, les régulateurs et les ONN à travailler ensemble de manière plus efficace. Ce document complète une publication antérieure de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC) intitulée *Le recours et la référence aux normes ISO et IEC dans les politiques publiques*<sup>3</sup> et la page Web en ligne du Comité de l'ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) intitulée *Conformity Assessment tools to support public policy*<sup>4</sup> (Outils d'évaluation de la conformité pour soutenir les politiques publiques).

## À qui s'adresse ce document ?

Ce document s'adresse principalement aux membres, aux dirigeants et aux personnels de l'organe de gouvernance des ONN qui sont en contact avec les fonctionnaires responsables de l'élaboration, de la supervision et/ou de la mise en œuvre des politiques publiques et des réglementations associées, en particulier, mais pas exclusivement, dans les pays en développement. Ce document s'adresse également aux fonctionnaires des ministères, aux assemblées législatives, aux organes de surveillance chargés de mettre en œuvre les politiques, ou à d'autres parties intéressées qui soutiennent l'élaboration, l'examen et/ou la mise en œuvre des RT et normes associées.

## Quelle est la contribution des normes aux politiques publiques et aux réglementations ?

Les normes fournissent des outils pratiques et des processus agiles pour améliorer les politiques publiques et s'assurer de leur caractère adapté aux objectifs poursuivis. Les normes utilisées ou référencées dans les politiques publiques et les règlements connexes garantissent que :

- les échanges commerciaux sont facilités et les obstacles non nécessaires au commerce sont évités ;
- la santé et la sécurité des citoyens sont protégées ;
- l'environnement est préservé ;
- le respect des principes et des mesures énoncés dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatifs aux obstacles techniques au commerce (OTC), aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et à la facilitation des échanges (FE) est assuré ; et
- la coopération internationale en matière de réglementation est renforcée.

1 Sauf indication contraire, le terme « norme » fait référence aux Normes internationales.

2 Sauf si le contexte indique clairement que ce n'est pas le cas, le terme « décideurs politiques » renvoie également aux régulateurs.

3 <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100358.html>.

4 <https://casco.iso.org/home.html>.

---

Les Normes internationales fournissent également des solutions aux décideurs politiques et aux régulateurs pour s'attaquer aux problèmes mondiaux, notamment la croissance économique durable et inclusive, les changements climatiques, l'énergie propre, la mobilité et la cybersécurité. Il convient de noter que les Normes internationales publiées par l'ISO contiennent les meilleures pratiques d'experts du monde entier.

## Quels sont les avantages du recours aux normes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques pour les secteurs public et privé ?

Les normes employées dans les politiques et réglementations publiques apportent des avantages aux secteurs public et privé et aux citoyens en ce qu'elles permettent :

- des politiques et des réglementations mieux conçues, fondées sur des exigences et des normes convenues ;
- la réduction des coûts et de la charge administrative liés aux exigences réglementaires associées ;
- une confiance et une implication accrues du secteur privé et des consommateurs dans les processus réglementaires ; et
- le renforcement de la confiance des partenaires commerciaux et des investisseurs.

## La boîte à outils en pratique

L'objet de cette boîte à outils est d'amener les trois principaux acteurs, responsables de l'élaboration des politiques, de la réglementation et de l'établissement des normes, à aborder les défis futurs à partir d'un socle et d'une compréhension communs. Il est donc essentiel de renseigner chacune des activités connexes des autres.

### Partie 1 : Guide technique

Les chapitres 2 et 3 se concentrent sur les fondements des politiques publiques et les défis politiques, y compris les ODD des Nations Unies, et visent donc à informer les responsables de la réglementation et de l'élaboration des normes.

Les chapitres 4, 5 et 6, qui traitent de la réglementation, des bonnes pratiques réglementaires et de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR), visent à fournir une compréhension commune aux décideurs politiques, aux régulateurs et aux normalisateurs.

Le chapitre 7 fournit des informations sur les normes à l'appui des politiques publiques et de la réglementation, en établissant les liens et les synergies potentielles entre ces trois activités.

Les chapitres 8, 9 et 10, qui portent sur les normes, les RT et l'évaluation de la conformité, fournissent des informations aux décideurs politiques et aux régulateurs sur la manière dont ces trois éléments interagissent et dont les normes et l'évaluation de la conformité (EC) peuvent contribuer à démontrer le respect des réglementations, renforçant ainsi la confiance.

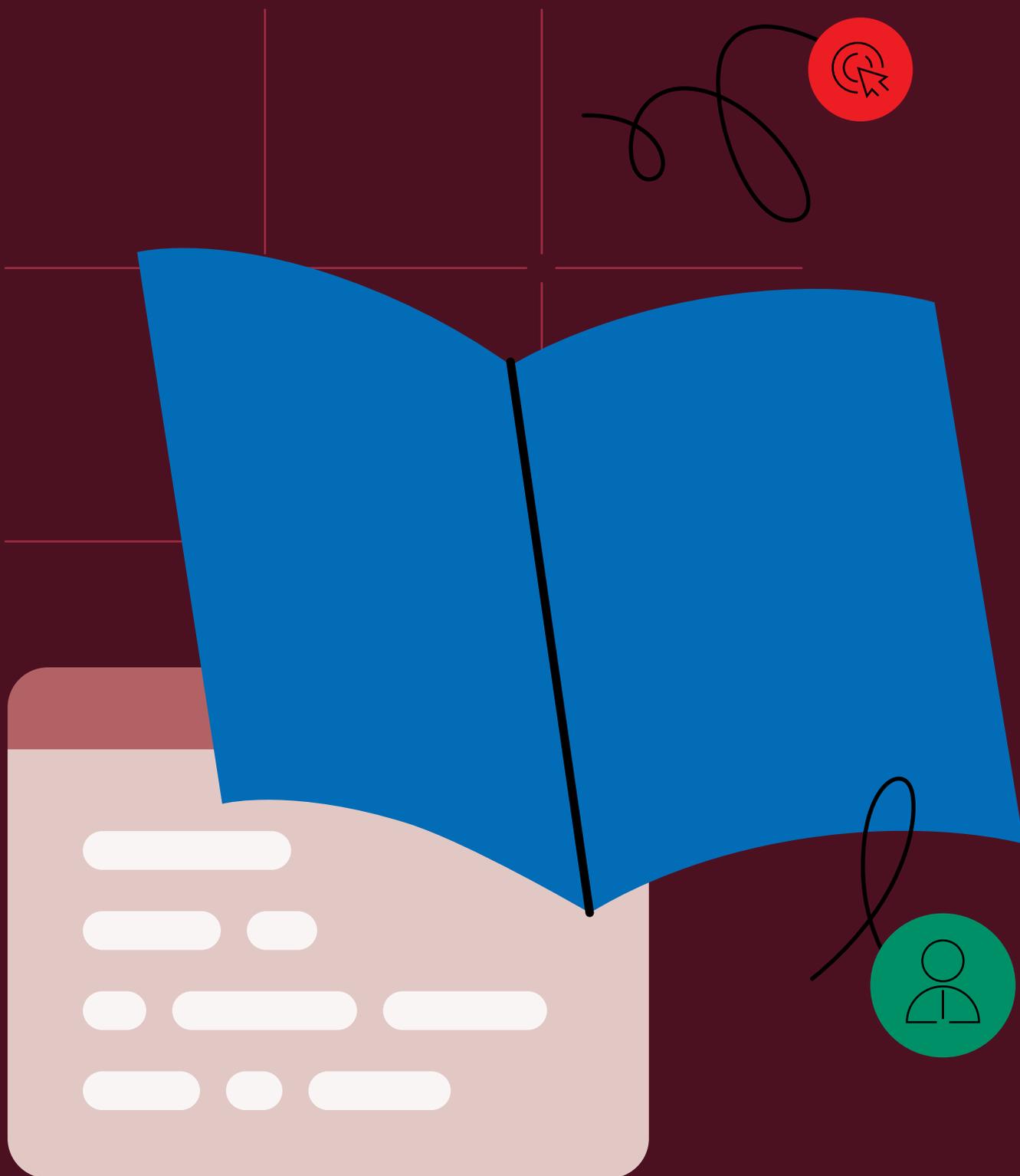
Le chapitre 11 jette les bases d'un engagement futur plus fort entre les trois groupes.

### Partie 2 : Guide étape par étape pour un engagement efficace entre les ONN et les décideurs publics

Le chapitre 12 est un guide étape par étape permettant aux ONN d'encourager des synergies encore plus importantes dans le cadre de leur collaboration avec les décideurs politiques et les régulateurs, en remplissant des mandats distincts mais tout aussi importants, pour le plus grand bénéfice de leurs parties intéressées nationales respectives.

# Partie 1 :

## Guide technique



---

# 1. Introduction

La complexité et la portée des problèmes auxquels les pays sont confrontés ne cessant de croître, la nécessité de mettre en place des politiques appropriées et une réglementation adaptée ne peut que s'accroître. On peut également s'attendre à ce que l'importance des Normes internationales pour relever les défis mondiaux continue elle aussi de croître, étant donné qu'elles se situent à la croisée des chemins entre la politique et le savoir-faire technique en matière de meilleures pratiques. Au niveau national, les normes constituent un élément de plus en plus important de la boîte à outils des décideurs publics. Une approche cohérente de l'utilisation des normes dans la réglementation aide les gouvernements à devenir plus efficaces au service de la société, de l'économie et de l'environnement.

Il n'existe pas de meilleure approche pour élaborer des normes et des règlements de manière cohérente. Il s'agit d'un défi qui se pose à tous les pays, que ce soit les pays développés comme en développement. Il n'existe pas de formule universelle. En effet, il est rare que les pays partagent une histoire et une culture communes. Souvent, leurs besoins de développement divergent aussi pour façonner et éclairer leurs intentions stratégiques et leurs ambitions politiques. Même lorsque les niveaux de développement sont similaires, les contextes sociaux peuvent varier et induire des attitudes très différentes, par exemple en matière de gouvernance et de tolérance au risque.

Les institutions et les structures ont évolué, et continuent à le faire différemment, et à des niveaux d'intensité différents. Néanmoins, s'il n'est pas possible d'élaborer un modèle unique, tout peut être amélioré. Les ONN ont un rôle crucial à jouer dans la promotion de l'utilisation des normes pour le plus grand bénéfice de la société. Il est toutefois important de rappeler que les normes et les règlements ne sont pas les seuls instruments dont disposent les gouvernements pour relever les défis politiques d'aujourd'hui. Ils peuvent, et doivent, jouer un rôle de plus en plus influent, de même que dans l'infrastructure de la qualité élargie nécessaire pour soutenir leur mise en œuvre.

## 2. Politique publique

La politique publique peut se définir comme une déclaration d'intention du gouvernement ou d'autres acteurs de l'État. Elle vise à mettre en œuvre un ensemble d'objectifs politiques afin de résoudre des problèmes ou de répondre à divers besoins au sein de la société. En cherchant à obtenir le changement souhaité, la politique publique peut s'axer sur la résolution des problèmes, sur la poursuite de la transformation ou sur un mélange des deux<sup>5</sup>. Autrement dit, « la plupart des politiques publiques visent à orienter la fourniture de biens et de services publics. Cependant, certaines politiques sont conçues pour provoquer le changement, tandis que d'autres cherchent à répondre au changement »<sup>6</sup>.

Les décideurs politiques doivent souvent faire face à un ensemble complexe de problèmes réels et/ou perçus et de défis associés. Ils doivent également s'assurer que les choix politiques qu'ils entendent faire réduisent au minimum les éventuelles conséquences imprévues pour les personnes susceptibles d'en être affectées. Les objectifs politiques peuvent être de nature économique, comme l'encouragement d'une croissance axée sur les exportations, ou non économique, comme la protection de la santé humaine et de l'environnement.

L'examen des différentes alternatives est un élément important du processus d'élaboration des politiques publiques. Cette activité a pour but d'identifier les lignes de conduite possibles et de comparer leurs mérites relatifs sur la base de questions telles que les coûts, les avantages et les risques associés<sup>7</sup>. Cet examen comprend souvent un processus d'évaluation formel<sup>8</sup>. Lors de l'évaluation de la nécessité d'une politique, les alternatives à la position de statu quo, c'est-à-dire « ne rien faire », sont appelées les options « faire quelque chose ». Celles-ci vont généralement d'une intervention légère à une intervention intensive. Les décideurs politiques envisagent des approches conventionnelles parallèlement à des méthodes plus innovantes et identifient l'ensemble des instruments politiques ou des projets susceptibles de répondre à l'objectif politique particulier. Il peut s'agir de différents types ou échelles d'intervention.

Les solutions réglementaires devraient être comparées, par exemple, à l'autorégulation du secteur privé, à la corégulation, aux modèles entièrement réglementés, aux mesures d'incitation comme les options fiscales, et aux mesures volontaires. Des normes ou des procédures de conformité différentes<sup>9</sup> pour différents groupes peuvent être appropriées, par exemple pour les grandes et les petites entreprises. Il convient également d'évaluer les différents niveaux d'obligation en vue d'obtenir les résultats politiques souhaités (par exemple, les régimes d'accréditation, de surveillance et d'inspection, y compris les normes d'application volontaire, les codes de pratique approuvés ou la réglementation publique)<sup>10</sup>.

L'élaboration des politiques devrait partir de données probantes. Les politiques et les réglementations devraient reposer sur les meilleures données disponibles et sur l'expertise scientifique. Cela suppose une analyse rationnelle à chaque étape du processus d'élaboration des politiques. En outre, il est important que les perspectives régionales et internationales soient prises en compte lors de toute initiative d'élaboration de politiques. La mondialisation a élargi l'espace politique au-delà des frontières de l'État-nation. L'intégration de la dimension de genre est un autre élément important qui devrait être abordé par les décideurs politiques et intégré de manière appropriée dans les politiques publiques.

Les consommateurs et les producteurs s'appuient sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux pour faciliter leurs transactions. Les marchés laissés à eux-mêmes ne produisent pas toujours des résultats conformes aux objectifs des politiques nationales. Une intervention des pouvoirs publics peut alors s'avérer nécessaire pour remédier à tout ou partie des lacunes identifiées. Une telle intervention pourrait inclure la nécessité de modifier les incitations ou de réduire les effets dissuasifs auxquels sont soumis les acteurs du secteur privé souhaitant entrer ou rester sur le marché.

5 Voir Cloete, F., De Coning, C., Wissink, H. et Rabie, B. (2019), *Improving Public Policy for Good Governance*, page 7.

6 Voir Mohamed Sayeed, C. N. (2020), *Public Policy Responses in a Time of Pandemic*. [https://www.researchgate.net/publication/348679587\\_Editorial\\_Public\\_Policy\\_Responses\\_in\\_a\\_Time\\_of\\_Pandemic](https://www.researchgate.net/publication/348679587_Editorial_Public_Policy_Responses_in_a_Time_of_Pandemic).

7 Voir, par exemple, *A Practical Guide to Policy Making in Northern Ireland*, chapitre 5, disponible à l'adresse suivante : <https://www.executiveoffice-ni.gov.uk/publications/practical-guide-policy-making-northern-ireland>.

8 Voir, par exemple, le guide d'évaluation économique étape par étape pour l'Irlande du Nord à l'adresse suivante : <https://www.finance-ni.gov.uk/topics/finance/step-by-step-economic-appraisal-guidance>.

9 Voir le guide d'évaluation économique étape par étape pour l'Irlande du Nord, étape 4, paragraphe 2.4.16 à l'adresse : <https://www.finance-ni.gov.uk/topics/finance/step-by-step-economic-appraisal-guidance>.

10 Ibid.

# 3. Politiques publiques à l'appui des ODD de l'ONU

Les objectifs de développement durable des Nations Unies<sup>11</sup> (ODD), voir figure 1, constituent un exemple mondialement reconnu de la manière de traiter les problèmes complexes auxquels sont confrontés tous les pays, de manière holistique et durable. Les ODD reconnaissent que l'éradication de la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les

inégalités et stimulent la croissance économique, tout en luttant contre les changements climatiques et en œuvrant à la préservation et à la restauration de nos océans et de nos forêts. Ils sont généralement énoncés en termes d'objectifs politiques, tels que l'éradication de la faim et de la pauvreté.

Figure 1 : Objectifs de développement durable des Nations Unies



<sup>11</sup> Voir les engagements pris dans Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, disponible à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf>.

## Encadré 1 : Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015, fournit un plan directeur commun pour la paix et la prospérité des personnes et de la planète. Les 17 ODD et les 169 cibles spécifiques qui leur sont associées sont au cœur de ce programme et constituent un appel à l'action d'urgence de la part de tous les pays – développés et en développement – dans le cadre d'un partenariat mondial.

Les normes, à l'appui d'initiatives de politique publique et de RT appropriés, peuvent contribuer à l'atteinte des ODD en définissant des exigences, des lignes directrices sur les meilleures pratiques et d'autres critères pour toute une série de sujets.

L'ISO a publié plus de 24 000 Normes internationales et documents connexes proposant des lignes directrices et des cadres de référence fondés sur la collaboration internationale et reconnus à l'échelon mondial. Ces normes couvrent des domaines d'activité génériques, comme les systèmes de management, la responsabilité sociétale et l'EC, et s'appliquent à la quasi-totalité des ODD. L'ISO publie également des normes très spécifiques telles que celles relatives à l'étiquetage environnemental, aux méthodes d'essai pour l'analyse de l'eau potable et à la détermination de l'efficacité énergétique.

Pour chaque ODD, l'ISO a identifié les normes les plus pertinentes qui peuvent aider les décideurs politiques. Voici quelques exemples bien connus de normes de systèmes de management ISO<sup>12</sup> utilisées pour fournir des exigences et/ou des orientations à l'appui d'initiatives politiques liées aux ODD :

- **ODD 2** (Faim « zéro ») – L'ISO a publié plus de 1 600 normes relatives au secteur de la production agroalimentaire, conçues pour renforcer la confiance dans les produits alimentaires, améliorer les méthodes agricoles et promouvoir des pratiques d'achat éthiques et responsables, ainsi que soutenir l'économie bleue. Ces normes couvrent également d'autres domaines comme les analyses nutritionnelles et de la sécurité sanitaire, la qualité, l'emballage et la traçabilité. Voici quelques exemples :
  - La famille de normes ISO 22000 sur le management de la sécurité des denrées alimentaires, qui aide les organismes à identifier les dangers liés à la sécurité des denrées alimentaires et à les maîtriser. Ces normes offrent un niveau de réassurance au sein de la filière agroalimentaire mondiale, en aidant les produits à franchir les frontières pour apporter aux gens des aliments auxquels ils peuvent se fier.
  - Plus de 50 normes techniques élaborées par l'ISO/TC 134, *Engrais, amendements et substances bénéfiques*.

- Les deux principaux comités techniques (TC) de l'ISO chargés des normes alimentaires sont les suivants :

- ISO/TC 34, *Produits alimentaires*
- ISO/TC 234, *Pêches et aquaculture*

Tous deux élaborent des normes et des documents approuvés au niveau international, en collaboration avec d'autres organismes internationaux spécialisés, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Codex Alimentarius, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

- **ODD 4** (Éducation de qualité) – La norme ISO 21001 vise l'éducation et spécifie les exigences en matière de système de management pour les organismes éducatifs afin de soutenir l'acquisition et le développement de compétences par l'enseignement, l'apprentissage ou la recherche, et d'améliorer la satisfaction des apprenants, des autres bénéficiaires et du personnel. L'ISO TC 232, *Éducation et services de formation*, est responsable de cette norme et a des groupes de travail (WG) associés qui traitent de sujets connexes, notamment les services d'apprentissage des langues (ISO/TC 232, WG 2), l'évaluation de l'enseignement en dehors du secteur formel (ISO/TC 232, WG 4) et les services de formation à distance (ISO/TC 232, WG 6).



<sup>12</sup> Par souci de concision, la discipline spécifique de chaque norme est mentionnée et non son titre complet. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site Web de l'ISO à l'adresse suivante : <https://www.iso.org/fr/management-system-standards.html>.

- **ODD 7** (Énergie propre et d'un coût abordable) – La norme ISO 50001 relative aux systèmes de management de l'énergie a été élaborée pour les organismes qui s'engagent à réduire leur impact, à préserver les ressources et à améliorer leurs résultats grâce à une gestion efficace de l'énergie. Elle est conçue pour aider les organismes, tous secteurs confondus, et fournit un moyen pratique d'améliorer la consommation de l'énergie grâce à la mise en place d'un système de management de l'énergie. Elle fournit des exigences que les décideurs politiques peuvent utiliser pour soutenir leurs initiatives visant à promouvoir l'efficacité énergétique. L'ISO/TC 301, *Management de l'énergie et économies d'énergie*, responsable de cette norme, concentre ses travaux sur l'élaboration de normes ayant vocation à aider les utilisateurs à :
  - mesurer, suivre, vérifier et valider efficacement les économies d'énergie réalisées grâce aux efforts de décarbonation dans le domaine de l'énergie ;
  - suivre et mesurer efficacement la performance énergétique ;
  - employer des données de qualité et de bonnes pratiques de comptabilité énergétique ;
  - identifier et quantifier systématiquement les améliorations de la performance énergétique ;
  - appliquer des méthodes normalisées pour calculer, mesurer et vérifier les économies d'énergie ; et
  - appuyer une évaluation et un reporting transparents et efficaces des améliorations de la performance énergétique et des économies d'énergie.
- **ODD 8** (Travail décent et croissance économique) – La série ISO 45000 sur la santé et la sécurité au travail spécifie des exigences visant à fournir un lieu de travail sain et sûr. La norme ISO 45001 relative aux systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail s'appuie sur le succès de Normes internationales antérieures dans ce domaine, telles que les principes directeurs ILO-OSH de l'Organisation internationale du travail (OIT), diverses normes nationales et les normes et conventions internationales du travail de l'OIT. L'ISO/TC 283, *Management de la santé et de la sécurité au travail*, est le comité technique responsable de cette série de normes. Ses travaux comprennent deux nouvelles normes, à savoir ISO 45006:2023, *Management de la santé et de la sécurité au travail — Lignes directrices sur la prévention et la prise en charge des maladies infectieuses destinées aux organismes*, qui a été publiée en décembre 2023, et le projet de norme ISO/FDIS 45004, *Management de la santé et de la sécurité au travail — Lignes directrices relatives à l'évaluation des performances*, en cours d'élaboration au moment de la publication de cette boîte à outils.
- **ODD 9** (Industrie, innovation et infrastructure) – La série de normes de management de la qualité ISO 9000 fournit des critères aux organismes qui cherchent à améliorer la qualité de leurs produits et services et à répondre de manière cohérente aux attentes de leurs clients et aux exigences légales/réglementaires applicables. Cela est essentiel pour générer la confiance, non seulement dans le contexte de l'industrialisation, mais aussi pour les consommateurs. Les normes ISO 55001 pour la gestion d'actifs et ISO 41001 pour la gestion des installations fournissent des exigences à l'appui de la maintenance des infrastructures nécessaires à la croissance économique. D'autres domaines sont à prendre en considération : l'information et la cybersécurité, la protection de la vie privée et l'interopérabilité des infrastructures numériques pour soutenir l'industrie, l'innovation et le commerce. Par exemple, l'ISO/IEC JTC 1/SC 27, *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée*, a publié plus de 230 normes, dont ISO/IEC 27001 sur le système de management de la sécurité de l'information qui est largement utilisée dans le monde entier.



- **ODD 13** (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) – Les normes de la famille ISO 14000 relatives au management environnemental, qui relèvent de l'ISO/TC 207, *Management environnemental*, fournissent des lignes directrices et des exigences aux entreprises et organisations de tout type qui ont besoin d'outils pratiques pour gérer leurs responsabilités en matière environnementale. Il s'agit notamment de démontrer leur engagement à respecter la législation environnementale, la prévention de la pollution et à améliorer continuellement leurs performances en matière environnementale.
- **ODD 16** (Paix, justice et institutions efficaces) – La série de normes ISO 37000 de l'ISO/TC 309, *Gouvernance des organisations*, fournit des principes clés, des pratiques pertinentes et un cadre pour guider la gouvernance des organisations. Ces exigences s'appliquent aussi bien aux organisations gouvernementales qu'aux organisations non gouvernementales (ONG).
  - ISO 37000, qui décrit des lignes directrices sur la gouvernance des organisations, fournit aux organisations et à leurs organes directeurs les outils dont ils ont besoin pour assurer une bonne gouvernance, ce qui leur permet d'agir efficacement, avec éthique et responsabilité. Il s'agit de la première Norme internationale sur la gouvernance qui s'applique à tous types d'organisations.
  - ISO 37001, relative au management anti-corruption, est la Norme internationale qui permet aux organisations de tous types de prévenir, de détecter et de traiter la corruption en adoptant une politique anti-corruption, en désignant une personne chargée de superviser la conformité, la formation, l'évaluation des risques et la diligence raisonnable concernant des projets et des partenaires commerciaux, en mettant en œuvre des contrôles financiers et commerciaux et en instituant des procédures de signalement et d'enquête. Elle fournit des exigences qui peuvent être utilisées par les décideurs politiques pour traiter l'un des problèmes les plus destructeurs et les plus difficiles à résoudre dans le monde.

D'autres moyens par lesquels les normes et les RT peuvent aider les décideurs politiques à atteindre leurs objectifs sont illustrés dans la *Déclaration de Londres* de l'ISO<sup>13</sup>. Cette déclaration souligne l'engagement de l'ISO pour atteindre la neutralité carbone et l'objectif de zéro émission nette de dioxyde de carbone. La déclaration vise à permettre aux décideurs politiques, aux entreprises et aux organisations du monde entier d'accélérer leurs diverses contributions à l'action en faveur du climat en utilisant des normes fiables qui sont alignées sur de solides objectifs zéro émission nette répondant aux engagements et objectifs politiques, y compris ceux de l'Accord de Paris, des ODD des Nations Unies et de l'appel à l'action des Nations Unies<sup>14</sup>. La nature symbiotique des normes et des politiques a été soulignée par António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies. Dans son allocution d'ouverture de la Conférence des Parties à Glasgow en 2021 (COP26), il a appelé à la création d'un groupe d'experts chargé de « proposer des normes claires permettant de mesurer et d'analyser les engagements que prennent les acteurs non étatiques pour réduire à zéro leurs émissions nettes ».

L'ISO a également publié une brochure<sup>15</sup> *ISO & ODD – Contribuer aux Objectifs de développement durable de l'ONU grâce aux normes ISO* qui contient plus d'informations à ce sujet. Le site Web de l'ISO fournit des ressources<sup>16</sup> que les ONN peuvent utiliser dans leurs interactions avec les décideurs politiques et d'autres personnes qui cherchent un moyen concret par lequel leur gouvernement ou leur organisation peut apporter une contribution significative à la réalisation des ODD.



<sup>13</sup> Voir <https://www.iso.org/fr/ClimateAction/LondonDeclaration.html>.

<sup>14</sup> Voir l'Appel à l'action : Élever le niveau d'ambition pour l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, [https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/uploaded-images/call\\_for\\_action\\_on\\_adaptation\\_and\\_resilience\\_v18\\_august\\_2021.pdf](https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/uploaded-images/call_for_action_on_adaptation_and_resilience_v18_august_2021.pdf).

<sup>15</sup> Voir <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100429.html>.

<sup>16</sup> Voir <https://www.iso.org/fr/sdgs.html>.

## Encadré 2 : Normes et égalité entre les sexes

Les disparités entre les sexes constituent une forme persistante d'inégalité dans tous les pays et, malgré des progrès remarquables réalisés dans certains domaines, aucun pays au monde – riche ou pauvre – n'a pleinement atteint l'égalité entre les sexes. Trop souvent, les femmes et les jeunes filles sont victimes de discriminations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille et du marché du travail, ce qui a des répercussions négatives sur leurs libertés.

La plus pertinente de toute la série de normes ISO est la norme ISO 26000:2010, *Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale*, qui traite spécifiquement de l'égalité entre les hommes et les femmes et a été élaborée en tenant compte de la parité hommes-femmes parmi les experts. Cette norme peut fournir de précieuses orientations aux décideurs politiques et aux régulateurs pour intégrer les considérations d'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs politiques et leurs RT.

Les ONN peuvent collaborer avec les décideurs politiques et les aider à aborder ce sujet important de plusieurs manières. L'ISO est signataire de la Déclaration de la CEE-ONU sur les normes tenant compte des questions de genre (voir <https://unece.org/trade/wp6/thematic-areas/gender-resp-stds-decl>) et s'efforce d'intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble de ses normes. Suite à la signature de la Déclaration, le Groupe consultatif stratégique conjoint (JSAG) ISO/IEC du TMB sur les normes tenant compte des questions de genre a été créé en 2020, avec pour mission d'améliorer l'appréciation et la compétence des communautés techniques de l'ISO et de l'IEC en matière d'élaboration de normes qui tiennent compte des questions de genre.

L'accord international d'atelier IWA 34 intitulé *Women's entrepreneurship – Key definitions and general criteria*, disponible sur le site Web de l'ISO (<https://www.iso.org/fr/standard/79585.html>), établit un ensemble de définitions communes relatives à l'entrepreneuriat féminin, comme celles décrivant les entreprises détenues par des femmes et les entreprises dirigées par des femmes. Le document donne une définition des coopératives et des entreprises informelles dirigées par des femmes qui peut être utilisée, par exemple, dans les programmes d'autonomisation économique des femmes et pour la collecte de données comparables au niveau international sur l'entrepreneuriat féminin, et son impact sur les économies locales et nationales.

Pour plus d'informations, voir <https://www.iso.org/fr/strategy2030/key-areas-of-work/diversity-and-inclusion.html>

# 4. Réglementation

Selon Shafritz et Russel, « la réglementation trouve son origine dans la législation »<sup>17</sup>. Les mêmes auteurs<sup>18</sup> notent que « les organismes publics partent d'une certaine forme de mandat législatif et traduisent leur interprétation de ce mandat en décisions politiques, en spécifications de règlements et en énoncés de sanctions et dispositions d'exécution ». Comme indiqué dans la partie précédente, les décideurs du secteur public sont tenus de poursuivre un large éventail d'objectifs. Il peut s'agir de préserver la santé publique, de protéger l'environnement ou même de répondre à des questions de sécurité nationale. L'OMC reconnaît cette responsabilité souveraine. Le préambule de l'accord de l'OMC sur les OTC stipule que

« rien ne saurait empêcher un pays de prendre les mesures nécessaires pour assurer la qualité de ses exportations, ou nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, à la préservation des végétaux, à la protection de l'environnement, ou à la prévention de pratiques de nature à induire en erreur, aux niveaux qu'il considère appropriés, sous réserve que ces mesures ne soient pas appliquées de façon à constituer soit un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable entre des pays où les mêmes conditions existent, soit une restriction déguisée au commerce international, et qu'elles soient par ailleurs conformes aux dispositions du présent accord. »<sup>19</sup>

Les membres de l'OMC doivent tenir compte des principes de base et des exigences inscrits dans les accords de l'OMC pertinents lorsqu'ils élaborent des mesures politiques et réglementaires. L'un des moyens d'intervention des pouvoirs publics sur le marché est la réglementation. La réglementation est l'exercice d'un contrôle par les pouvoirs publics. Elle porte de nombreux noms, tels que règle, statut, loi, acte, ordonnance ou encore décret.

La réglementation peut prendre la forme de lois primaires adoptées par un parlement, de législation secondaire adoptée par les ministères ou même d'exigences obligatoires tertiaires adoptées par les institutions. Elle peut être définie comme *toute action* d'un gouvernement qui *impose une obligation de conformité* à tous ceux qui sont soumis à son autorité<sup>20</sup>. Elle est exprimée dans un document et contient des exigences qui sont applicables par la loi. Par exemple, un producteur d'un pays doit respecter certaines réglementations nationales pour produire un produit et le mettre sur le marché (sécurité, durabilité, etc.). Ce même producteur peut être amené à devoir adapter certaines caractéristiques du produit pour se conformer à la réglementation d'un marché étranger.

Le recours aux normes dans la réglementation peut aider les décideurs politiques en leur apportant des solutions pour élaborer des mesures, notamment en ce qui concerne les produits, qui entrent dans le champ d'application de l'Accord OTC de l'OMC. D'une part, les décideurs politiques doivent comprendre que la libéralisation des échanges est reconnue comme un puissant moteur de croissance pour le développement économique et social, mais que, dans le même temps, elle peut aussi, par inadvertance, faire peser de graves menaces sur la santé et la sécurité des citoyens, ainsi que sur l'environnement<sup>21</sup>. Les décideurs politiques et les régulateurs doivent donc trouver un équilibre entre la libéralisation des échanges, le bien-être de leurs citoyens et la protection de l'environnement. Une réglementation excessive peut entraver la facilitation des affaires et du commerce et donc avoir une incidence sur le potentiel de croissance d'un pays, tandis qu'une déréglementation irresponsable pourrait entraîner des conséquences désastreuses en profondeur.

17 Voir *Introducing Public Administration*, 2005, Shafritz & Russell, Pearson Education, page 15.

18 *Idem*.

19 Préambule de l'Accord OTC de l'OMC ([https://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/17-tbt\\_f.htm](https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/17-tbt_f.htm)). Le texte intégral de l'Accord OTC est disponible à l'adresse suivante : [https://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/17-tbt\\_f.htm](https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/17-tbt_f.htm).

20 Cette définition synthétise plusieurs définitions légèrement différentes du terme « réglementation », dont la plupart sont des variations sur le même thème (voir par exemple le dictionnaire Collins (<https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/regulation>), Merriam-Webster (<https://www.merriam-webster.com/dictionary/regulation>) ou le dictionnaire de Cambridge (<https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/regulation>). L'OCDE (<https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=3295>) définit la réglementation comme suit : « La réglementation se définit de manière générale comme l'imposition par les pouvoirs publics de règles assorties de sanctions dans le but de modifier spécifiquement le comportement économique des personnes morales et physiques du secteur privé. Il existe divers instruments ou objectifs réglementaires [...] » (italiques ajoutés par nos soins).

21 Voir par exemple [https://www.wto.org/french/blogs\\_f/ddg\\_abel\\_gonzalez\\_f/blog\\_ag\\_22mar22\\_f.htm](https://www.wto.org/french/blogs_f/ddg_abel_gonzalez_f/blog_ag_22mar22_f.htm).

Les régulateurs se trouvent sous diverses formes institutionnelles. Il peut s'agir d'une unité au sein d'un ministère. Il peut également s'agir d'une entité distincte dotée d'un statut, d'un organe directeur, d'un personnel et d'une direction exécutive qui lui sont propres. Le résultat d'un règlement particulier dépend fortement du processus utilisé pour son élaboration. Compte tenu des difficultés inhérentes à l'application équitable des réglementations, la tendance est de plus en plus aux approches réglementaires basées sur les résultats ou les risques, notamment une plus grande autorégulation. Ces approches prévoient des responsabilités communes en matière de surveillance du marché par le biais d'un système permettant de partager entre le régulateur et ceux soumis à la réglementation la responsabilité de prouver la conformité. Elles visent à encourager le respect des règles en « récompensant » les bons comportements (comme la reconnaissance méritée), à réduire les coûts liés à la réglementation pesant sur tous les acteurs, à promouvoir la responsabilité partagée et à renforcer la confiance entre les régulateurs et l'industrie. Ces approches visent également à promouvoir l'innovation plutôt qu'à l'entraver.

Les normes d'application volontaire publiées par l'ISO ont un rôle majeur à jouer dans la concrétisation des avantages inhérents à une approche de responsabilité partagée en matière de déploiement de politiques et des réglementations associées. Elles aident ceux qui doivent se conformer à des réglementations basées sur des normes, en ce que leur élaboration et tenue à jour répondent à des processus collaboratifs et transparents. Le respect de ces normes ne devrait pas être considéré comme un coût supplémentaire, mais plutôt comme un investissement judicieux pour fournir un produit, un service ou un processus satisfaisant et durable.

La normalisation encourage les entreprises, les gouvernements, les consommateurs, les universités, la société civile et d'autres parties intéressées, autrement dit toute personne susceptible d'être concernée, à prendre part à l'élaboration des spécifications techniques qui peuvent ensuite servir à atteindre les objectifs d'une réglementation ou d'une législation<sup>22</sup>. Si des personnes ayant un intérêt légitime et une connaissance approfondie du produit et des processus en question participent à l'élaboration

des exigences techniques, elles sont susceptibles d'être mieux à même d'identifier les options les moins coûteuses pour atteindre les objectifs publics, ce qui se traduit par une compétitivité accrue et une utilisation moins gaspilleuse des ressources.

### Encadré 3 : Un objectif, plusieurs approches

Il est généralement plus facile de définir un objectif politique que de choisir le meilleur instrument pour l'atteindre. Pour un objectif donné, tel que la limitation des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, de nombreux instruments différents sont disponibles. Il est donc nécessaire de disposer de critères permettant de faire les bons choix, généralement sous la forme d'une évaluation de leurs coûts et avantages relatifs.

Prenons l'exemple de certaines options réglementaires visant à limiter les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Une approche extrême, mais peu probable, consisterait à produire de l'énergie renouvelable par le biais d'un monopole d'État et à interdire complètement la production d'énergie à partir de combustibles fossiles. Cette approche permettrait peut-être d'atteindre l'objectif, mais elle entraînerait des coûts importants. Une approche moins interventionniste consisterait à imposer une taxe sur le carbone, qui obligerait les émetteurs à internaliser le prix social des émissions de dioxyde de carbone. Une autre approche consisterait à introduire une législation exigeant que les nouvelles centrales électriques répondent à certains critères en termes de capacité à limiter les émissions.

Une alternative complémentaire consisterait à travailler en collaboration avec le secteur de la production d'électricité et d'autres parties intéressées afin d'identifier un ensemble de normes qui pourraient contribuer à réduire de manière efficace les émissions de dioxyde de carbone. Ces normes pourraient être référencées dans les règlements. En pratique, le rôle des normes est de définir les exigences en matière de sécurité, d'efficacité énergétique et de performance de pointe générale des équipements qui permettront aux entreprises de services publics de remplir leurs obligations légales et réglementaires.

22 Il convient de noter que de nombreux ONN de pays en développement élaborent et mettent en œuvre des règlements techniques sous la forme de normes obligatoires. Cela est souvent perçu comme étant en contradiction avec le rôle de ces organismes consistant à élaborer des normes d'application « volontaires ». Pour rectifier cette perception, un ONN devrait idéalement conserver la responsabilité de l'élaboration de la norme sur laquelle le règlement technique devrait se baser, et les fonctions réglementaires ultérieures devraient être gérées par une agence indépendante de l'ONN.

Dans le cas de la protection de la santé publique, les Normes internationales et les RT<sup>23</sup> jouent un rôle clé en aidant les sociétés et les consommateurs. Pour citer un exemple récent, lors de la pandémie de COVID-19, l'utilisation appropriée des Normes internationales par les régulateurs à travers le monde a permis à ces derniers de réagir rapidement et de s'assurer que les conditions nécessaires à l'achat et à l'utilisation généralisée d'équipements de protection individuelle (EPI) étaient réunies<sup>24</sup>.

Les entreprises privées ont pu s'appuyer sur un ensemble de Normes internationales, ce qui leur a permis de rééquiper ou de moderniser rapidement leurs chaînes de production pour répondre à la demande soudaine et urgente d'EPI. La réponse politique au COVID-19 a impliqué un large groupe d'acteurs travaillant de concert, y compris les régulateurs responsables des produits de santé, les autorités de santé publique et les centres de contrôle des maladies, les professionnels de la santé, le secteur privé et les ONN.

#### Encadré 4 : La relation entre RT et normes dans le contexte de l'Accord OTC de l'OMC

L'Accord OTC de l'OMC est un traité international qui définit la relation entre les normes d'application volontaire et les RT. La relation et l'utilisation accrue des normes d'application volontaire reposent dans une large mesure sur les exigences de l'article 2.4 de l'Accord OTC de l'OMC. (Des exigences similaires ou identiques figurent également dans de nombreux accords de libre-échange bilatéraux et régionaux.)

*L'article 2.4 de l'Accord OTC de l'OMC stipule que « Dans les cas où des règlements techniques sont requis et où des Normes internationales pertinentes existent ou sont sur le point d'être mises en forme finale, les Membres utiliseront ces Normes internationales ou leurs éléments pertinents comme base de leurs règlements techniques, sauf lorsque ces Normes internationales ou ces éléments seraient inefficaces ou inappropriés pour réaliser les objectifs légitimes recherchés, par exemple en raison de facteurs climatiques ou géographiques fondamentaux ou de problèmes technologiques fondamentaux. »*

L'objectif global de l'article 2.4 est d'établir la transparence entre les membres en utilisant les Normes internationales comme référence commune lors de l'établissement d'exigences obligatoires pour les produits. L'utilisation d'une même référence est un moyen d'harmoniser les effets des législations nationales pour faciliter les échanges. Cet article comprend différentes dispositions intéressantes :

- La première concerne **qui** décide quand un règlement technique est nécessaire. Cette responsabilité incombe au pouvoir législatif de chaque pays, c'est-à-dire à ceux qui adoptent des RT obligatoires.
- La deuxième concerne les Normes internationales pertinentes. **Comment** cela est-il décidé et **par qui** ? Cette décision est prise par le législateur concerné, soutenu par son ONN, sur la base des questions en jeu, y compris la mesure dans laquelle l'utilisation de normes ou de parties de normes peut aider le législateur à atteindre son objectif légitime.
- La troisième prévoit qu'un RT doit être basé sur une Norme internationale pertinente. La compréhension de ce terme n'est pas claire, car aucune décision du système de règlement des différends de l'OMC n'est disponible. Des références directes ou indirectes à une norme pertinente, ou à des éléments de celle-ci, permettraient de conclure qu'un RT est basé sur une norme. La question se pose de savoir si les législateurs d'autres pays considéreraient la pertinence de la norme choisie de la même manière. Malgré le consensus que les normalisateurs ont établi pour la Norme internationale en question, une telle décision est entièrement entre les mains des différents législateurs.
- La quatrième et dernière disposition concerne l'exemption prévue à l'article 2.4 de baser les RT sur des Normes internationales. Si un législateur décide que les normes disponibles sont inefficaces ou inappropriées, ou qu'il n'existe pas de normes pertinentes disponibles pour l'aider à atteindre son objectif légitime, d'autres moyens peuvent être utilisés.

<sup>23</sup> Pour plus d'informations sur la différence entre les réglementations et les règlements techniques, se reporter à la partie 5.

<sup>24</sup> Voir, par exemple, l'article sur le Web intitulé Standards for making PPE and other Medical Devices during COVID-19 à l'adresse <https://libguides.uvic.ca/StandardsforPPE>.

# 5. Règlements techniques et normes

Les RT constituent un groupe important de règlements pertinents pour la pratique de la normalisation. L'OMC définit un règlement technique comme un « document qui énonce les caractéristiques d'un produit ou les procédés et méthodes de production s'y rapportant, y compris les dispositions administratives qui s'y appliquent, dont le respect est obligatoire ».

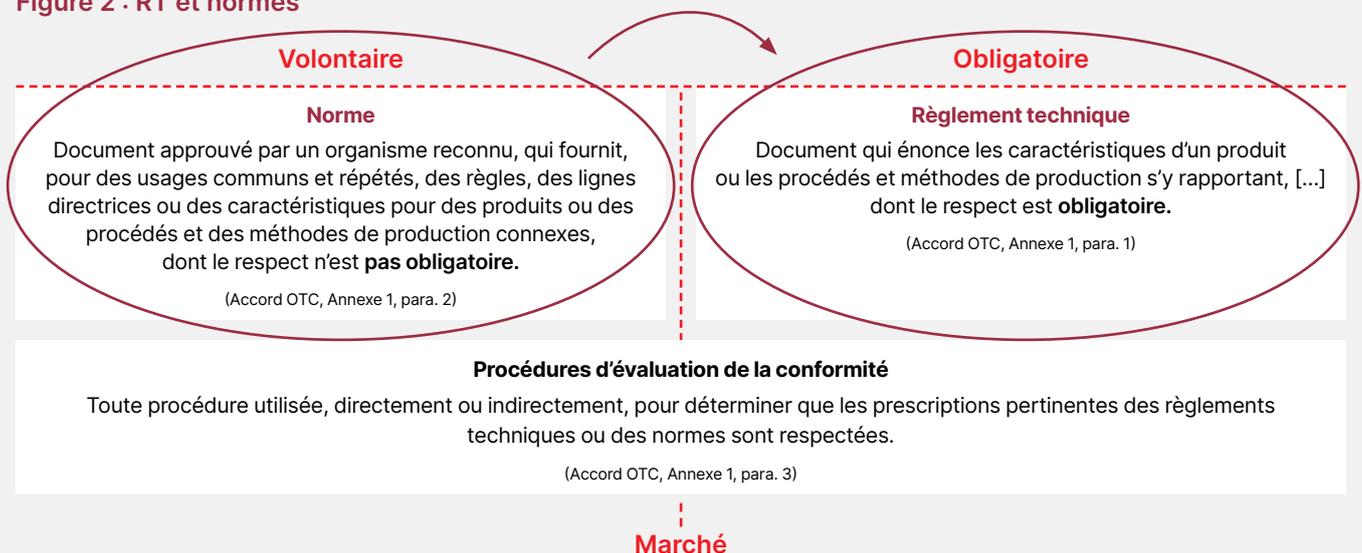
À l'instar des autres règlements, les RT sont élaborés au terme d'un processus législatif qui est normalement défini dans la constitution ou les lois d'un pays. Un RT comprend généralement des dispositions administratives telles que la responsabilité du règlement et la définition de l'autorité compétente, des orientations pour l'interprétation du règlement par l'autorité compétente, les procédures d'évaluation de la conformité à suivre (c'est-à-dire l'inspection, les essais, la certification et la validation) pour démontrer la conformité au règlement, les mécanismes d'application à utiliser et les sanctions à appliquer en cas de non-conformité. Bien qu'ils puissent parfois prêter à confusion, les deux termes, RT et norme, et les différences qui les distinguent sont décrits plus en détail dans la figure 2.

Un ONN est souvent à l'origine de certains aspects de la politique publique, en particulier dans les pays où une approche intégrée

de la normalisation a traditionnellement été adoptée. Dans ce cas, il élabore souvent des normes qui deviennent obligatoires, entrant alors dans la définition d'un RT. Ces normes sont rendues obligatoires soit directement, en vertu de la législation qui a institué l'ONN, soit par un ministère compétent. Compte tenu des restrictions involontaires au commerce qu'une telle approche entraîne souvent, de nombreux gouvernements et ONN reconnaissent qu'un changement s'impose. Lorsque les méthodes et les procédures d'établissement, d'adoption, d'application et de notification des RT, dans le contexte de l'Accord OTC de l'OMC, sont inexistantes ou insuffisamment robustes, le recours aux Normes internationales ainsi qu'à certains outils comme l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) ou les bonnes pratiques réglementaires, peut être d'une grande aide pour s'engager dans ce processus de changement.

L'Accord OTC de l'OMC reconnaît toutefois que l'utilisation ou la pleine utilisation d'une Norme internationale peut ne pas être réalisable. Des facteurs climatiques ou géographiques fondamentaux ou encore des problèmes économiques ou technologiques sont considérés comme des raisons légitimes de ne pas utiliser les Normes internationales. Il convient par ailleurs de tout mettre en œuvre pour réduire les écarts au minimum et de les identifier.

Figure 2 : RT et normes



# 6. Bonnes pratiques réglementaires

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>25</sup> décrit les bonnes pratiques réglementaires (BPR) comme des politiques, des outils et des institutions permettant de s'assurer que les réglementations sont justifiées, de bonne qualité, et qu'elles atteignent les objectifs politiques. Les BPR sont aussi parfois appelées « politique réglementaire », « réforme réglementaire » ou « qualité réglementaire ». D'après la Banque mondiale, les BPR consistent à :

« appliquer systématiquement des outils, des institutions et des procédures que les pouvoirs publics peuvent mobiliser pour s'assurer que les résultats de la réglementation sont efficaces, transparents, inclusifs et durables. L'adoption de BPR peut améliorer l'environnement réglementaire et créer de meilleures conditions pour une croissance et des investissements durables ».<sup>26</sup>

Les BPR encouragent l'emploi de processus, de systèmes et d'outils internationalement reconnus pour garantir que les résultats réglementaires sont efficaces, efficaces, transparents, inclusifs et durables. L'une des principales recommandations du BPR est de recourir aux Normes internationales. Leur utilisation fournit une base technique harmonisée pour les réglementations et permet d'éviter ou de minimiser les obstacles techniques au commerce. Les BPR promeuvent une approche basée sur le risque. Deux Normes internationales spécifiques sous-tendent cette démarche : ISO 31000, *Management du risque – Lignes directrices*, et ISO 31010, *Management du risque – Techniques d'appréciation du risque*. Ces deux normes peuvent également servir à appuyer les activités AIR, de même que les nombreuses normes plus détaillées auxquelles il est souvent fait référence dans les règlements. De plus amples informations sur l'AIR sont fournies dans la partie suivante.

Un ONN a pour mission d'élaborer des normes de nature volontaire. Dans certains pays, ces normes deviennent effectivement obligatoires en fonction du cadre institutionnel et juridique dans lequel opère l'ONN. Dans les pays en développement, les ONN font souvent partie des organismes publics. En pareil cas, il revient généralement à l'ONN d'exercer par ailleurs des activités réglementaires. Il est important de comprendre les différences fondamentales entre l'élaboration des RT en appliquant<sup>27</sup> des BPR et l'approche utilisée pour l'élaboration de normes d'application volontaire, à savoir celles décrites dans le guide de l'ISO sur les bonnes pratiques de normalisation (GSP) (*Good Standardization Practices*)<sup>28</sup>. Les règlements visent à contribuer à la réalisation d'objectifs de politique publique, tels que la santé et la sécurité des personnes ou la protection de l'environnement. L'élaboration d'un règlement prend normalement en compte les contributions de différentes parties intéressées, mais ne requiert pas le consensus pour l'approuver et le promulguer. Les normes d'application volontaire sur les meilleures pratiques sont élaborées dans le cadre d'un processus consensuel impliquant toutes les parties intéressées. Pour plus de détails sur les BPN appliquées par l'ISO, veuillez vous référer au paragraphe 5 de la section 9.3.

Les BPR prévoient également le réexamen périodique et le retrait des règlements qui ne sont plus pertinents ou qui sont inutilement coûteux et contraignants. On ne saurait remettre en question le bien-fondé de la protection de la santé, de la sécurité ou de l'environnement. Ce qui importe, c'est la manière dont les pays utilisent la réglementation et les normes pour poursuivre ces objectifs politiques. Les étapes<sup>29</sup> à suivre dans le cadre d'une initiative BPR typique comprennent l'harmonisation par rapport aux Normes internationales et la rationalisation des

25 L'OCDE a produit une série d'instruments et de documents sur les BPR. Des exemples peuvent être trouvés à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/principes-recommandations.htm>.

26 Banque mondiale 2019, voir [www.worldbank.org/en/country/malaysia/publication/regulatory-governance-for-development-and-growth-malysias-experience-with-good-regulatory-practices](http://www.worldbank.org/en/country/malaysia/publication/regulatory-governance-for-development-and-growth-malysias-experience-with-good-regulatory-practices).

27 Pour plus d'informations sur la différence entre les réglementations et les règlements techniques, se reporter à la partie 8.

28 Voir <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100440.html>.

29 Voir par exemple la Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires, 2012, pages 4 et 5, disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/Recommandation%20with%20cover%20FR.pdf>.

---

procédures d'évaluation de la conformité<sup>30</sup>. L'adoption et l'adhésion aux BPR aident les pouvoirs publics à élaborer de meilleures réglementations tout en garantissant un meilleur alignement sur les principes et les dispositions de l'OMC.

L'ONN devrait maîtriser et promouvoir de manière appropriée le rôle des BPR tel que documenté par l'OCDE, la Banque mondiale et l'OMC, ainsi que les avantages économiques qui en découlent. Il peut également être nécessaire que l'ONN prenne l'initiative d'encourager l'élaboration ou la révision d'une politique nationale de la qualité (PNQ)<sup>31</sup>. Ce type de politique encourage généralement la référence aux normes dans les RT et le déploiement des bonnes pratiques correspondantes à la fois pour les normes et les RT. Entreprendre ce genre d'initiative soutient et renforce l'environnement dans lequel travaillent les ONN en veillant à ce qu'il soit mieux aligné sur les principes et les meilleures pratiques inscrits dans l'Accord OTC de l'OMC.

L'institutionnalisation et l'utilisation des BPR dans un pays constituent une plateforme importante pour l'élaboration d'un cadre réglementaire cohérent et complémentaire. L'application ultérieure d'un tel cadre permet de garantir que les interventions réglementaires sont élaborées et mises en œuvre de la même manière dans toutes les sphères publiques. Il est important que ce cadre couvre également l'utilisation appropriée des Normes internationales et le rôle de l'ONN.

La Corée est un exemple de pays qui a adopté une approche plus globale de la supervision des RT au niveau des pouvoirs publics. La Korean Agency for Technology and Standards (KATS), membre de l'ISO pour la Corée sous l'égide du ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie, a été chargée par le gouvernement de recenser les lois incluant des RT. Elle a également été mandatée pour examiner les nouveaux RT et contribuer à l'amélioration des RT existants de tous les organismes<sup>32</sup>. Cette responsabilité comprend l'identification des domaines dans lesquels ces RT diffèrent des Normes internationales.

Au Canada, une directive du Cabinet sur la réglementation<sup>33</sup> souligne la nécessité d'une approche pangouvernementale dans l'élaboration des réglementations. Dans cette directive, il est en outre expressément demandé aux ministères et aux organismes de tenir compte des « possibilités d'incorporation par renvoi d'une norme ou d'un règlement ou d'un autre instrument applicables et acceptés au niveau international »<sup>34</sup>.

---

30 Voir les Principes directeurs de l'OCDE pour la qualité et la performance de la réglementation, étape 6, page 7, disponibles à l'adresse <https://www.oecd.org/regreform/34978350.pdf>.

31 Pour plus d'information, voir ONUDI / International Network on Quality Infrastructure (INetQI), (2018). Quality Policy – Guiding Principles (Politique de la qualité – Principes directeurs) disponible à l'adresse [https://hub.unido.org/sites/default/files/publications/QP\\_GUIDING\\_PRINCIPLES\\_0.pdf](https://hub.unido.org/sites/default/files/publications/QP_GUIDING_PRINCIPLES_0.pdf).

32 Voir [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tbt\\_f/th\\_sess\\_gpr\\_280317\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/tbt_f/th_sess_gpr_280317_f.htm).

33 Voir <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>.

34 Idem, paragraphe 5.2.6.

# 7. Élaboration de BPR

Les régulateurs spécifiquement et légalement mandatés pour un domaine d'activité particulier peuvent ne pas être conscients de l'utilité des Normes internationales et des avantages d'une collaboration avec leur ONN respectif. L'ONN devra peut-être consacrer du temps et des ressources à la collaboration avec les régulateurs afin de les sensibiliser davantage à l'utilité des normes, notamment en leur montrant comment celles-ci peuvent les aider à atteindre leurs objectifs réglementaires. Cela impliquerait également la mise en place de mécanismes de collaboration et de communication spécifiques avec certains décideurs politiques et régulateurs. Le fait de s'engager en premier lieu avec les régulateurs et les ministères les plus proactifs peut souvent déboucher sur des exemples de réussite susceptibles de servir par la suite à convaincre les plus sceptiques. Il est important que les ONN soient conscients des responsabilités des décideurs politiques et des régulateurs et de leurs principales considérations lorsqu'ils utilisent les normes ou s'y réfèrent, afin d'établir un partenariat fructueux :

- La préparation et l'adoption des politiques et des RT relèvent de la responsabilité des décideurs politiques et des régulateurs. L'ONN aide les décideurs politiques et les régulateurs à identifier les Normes internationales pertinentes lors de la préparation et de l'adoption de politiques et de RT.
- Décider si la norme référencée constituera la seule et unique solution ou fera partie des solutions alternatives.
- S'assurer que la norme choisie est adaptée à son objectif, y compris le niveau et la fréquence des vérifications nécessaires pour confirmer qu'elle répond aux besoins politiques ou réglementaires.
- Décider comment faire référence à la norme, directement ou indirectement, dans son entièreté ou seulement à certains paragraphes ou sous-paragraphes.
- Veiller à ce que les droits d'auteur de l'ISO et de l'ONN soient respectés, car, normalement, les normes ne sont pas fournies gratuitement.
- Actualiser la référence à la norme, afin de garantir que la politique ou le RT reste à jour en cas de révision des normes référencées<sup>35</sup>.

La « nouvelle approche » de l'harmonisation technique et de la normalisation, ainsi que le « nouveau cadre législatif » adoptés par l'UE en 1985 et 2010 respectivement, constituent un exemple de collaboration étroite entre les ONN et les régulateurs. Selon cette approche de l'UE, les directives ne prescrivent que les exigences essentielles et les dispositions administratives nécessaires pour atteindre les objectifs légitimes poursuivis. Il s'agit notamment des exigences en matière de sécurité nationale, de la prévention de pratiques de nature à induire en erreur, de la protection de la santé ou de la sécurité humaine, de la vie ou de la santé des animaux ou des plantes, ou de l'environnement.

La tâche d'élaborer les spécifications techniques nécessaires à la production et à la mise sur le marché de produits conformes à ces exigences essentielles est confiée à des organismes compétents en matière de normalisation (par exemple, le Comité européen de normalisation, CEN). Le processus tient également compte de l'état actuel de la technologie. Les normes ne sont pas directement référencées dans les directives, mais les relations entre les normes et les exigences des directives sont établies par des références indirectes. Cette approche est pleinement conforme aux principes et aux exigences de l'Accord OTC de l'OMC. Des normes européennes harmonisées sont élaborées et utilisées pour étayer les RT associés. Les autorités publiques sont alors tenues de reconnaître que tous les produits fabriqués et tous les services fournis conformément à ces normes harmonisées sont présumés conformes aux exigences essentielles définies par les RT pertinents.

<sup>35</sup> Les références datées donnent plus de contrôle au décideur politique, mais elles peuvent entraver l'innovation en raison de l'inertie presque inévitable due au temps qui s'écoule entre la révision d'une norme et la mise à jour des réglementations correspondantes. Les références non datées signifient que la dernière version de la norme est toujours considérée comme la version applicable, sans qu'il soit nécessaire de modifier le règlement. Cela ne se produit généralement que lorsque les législateurs ont l'implication et la confiance nécessaires dans le processus d'élaboration des normes.

---

### Figure 3 : Étapes de l'examen de la nécessité d'une réglementation

- 1. Ensemble des autorités.** L'élaboration d'une réglementation est plus efficace lorsqu'elle se fait de manière coopérative et coordonnée avec l'ensemble des autorités publiques. L'attribution des rôles et des responsabilités est importante.
- 2. Identification du problème.** La réglementation doit s'attaquer à un problème – actuel ou futur (une défaillance du marché) – et poursuivre un objectif légitime.
- 3. Les pouvoirs publics doivent-ils intervenir et quel est le bon outil ?** Une fois le problème identifié, il s'agira de déterminer si l'action des pouvoirs publics est nécessaire en premier lieu. Cela signifie également qu'il faut envisager la possibilité de ne pas intervenir du tout.
- 4. Annonce anticipée.** En supposant qu'une réglementation soit appropriée et nécessaire, il est utile que les parties intéressées, y compris l'ONN, et d'autres parties au niveau national et international, soient informées de toute activité prévue.
- 5. Conception.** L'étape suivante sera la conception et l'élaboration du règlement à proprement parler. Une étape importante dans l'élaboration d'un règlement consiste à identifier des alternatives, y compris l'utilisation des Normes internationales, puis à les comparer au regard d'un ensemble de critères. Cela permettra de s'assurer que le règlement est adapté à l'objectif visé. Cela peut se faire, par exemple, au moyen d'une AIR.<sup>36</sup>
- 6. Fondement.** Dans la mesure du possible, les réglementations doivent être fondées sur des Normes internationales pertinentes. Il est important de ne pas réinventer la roue.
- 7. Transparence et consultation.** L'ouverture et la responsabilité devraient être des éléments intrinsèques au processus d'élaboration du règlement. Des déclencheurs automatiques visant à impliquer toutes les parties intéressées concernées devraient être intégrés au processus.
- 8. Décision.** À un moment donné, une décision doit être prise, ce qui signifie qu'une alternative est choisie plutôt qu'une autre. Cette décision peut être prise, par exemple, par un régulateur ou un autre organisme investi d'une autorité. Bien qu'il ne s'agisse pas nécessairement d'une décision consensuelle, elle doit être prise en connaissance de cause.
- 9. Publication, délai raisonnable, orientation et application.** Une fois la mesure finalisée et adoptée, elle doit être publiée avec sa justification et toutes les évaluations effectuées (par exemple, l'AIR). Cela peut se faire, par exemple, dans un journal officiel ou sur un site Web public. Il est conseillé de notifier également le texte final à l'OMC.
- 10. Suivi et revue.** Les règlements ne devraient pas rester sur l'étagère à prendre la poussière. Il est important que le stock de réglementation fasse l'objet d'un suivi et d'un examen régulier (par exemple par le biais d'analyses d'impact de la réglementation (AIR) ex post) afin de s'assurer qu'il reste adapté.

<sup>36</sup> L'analyse d'impact de la réglementation (AIR) (également appelée évaluation de l'impact de la réglementation) est un processus systématique visant à évaluer les avantages et les coûts susceptibles de découler d'alternatives réglementaires ou non réglementaires permettant d'atteindre un objectif politique. Elle peut reposer sur une analyse coût-bénéfice et peut prendre en compte des aspects quantitatifs et qualitatifs.

---

# 8. Analyses d'impact de la réglementation

Les BPR prévoient le recours aux AIR, le cas échéant<sup>37</sup>. En effet, lorsqu'un examen approfondi est nécessaire, l'AIR fournit un outil systématique pour évaluer les effets positifs et négatifs des réglementations envisagées et en vigueur. Elle favorise l'exploration structurée de différentes options pour aborder des questions ou des programmes particuliers de politique publique. L'analyse qui en résulte sert ensuite à déterminer laquelle des différentes solutions possibles produirait à l'impact souhaité. Ce processus aide les décideurs politiques et les régulateurs à identifier les éventuelles conséquences imprévues, telles que les coûts cachés ou les avantages inattendus. Le champ d'application d'une AIR doit être adapté à la nature de la loi ou de la réglementation en question, ainsi qu'aux conséquences et effets que la loi ou la réglementation est censée produire.

La réalisation d'une AIR permet de fournir un cadre pour la collecte d'informations pertinentes qui aident à la fois les décideurs politiques et les membres du gouvernement chargés d'approuver les recommandations qui en découlent. L'AIR permet de quantifier, pour une problématique bien précise, les coûts de mise en conformité des entreprises ou des citoyens par rapport à des alternatives potentielles. Elle fournit également aux responsables publics des informations importantes sur les coûts potentiels de toute activité d'application associée dont ils auraient la charge.

Une AIR fondée sur les meilleures pratiques repose notamment sur l'examen minutieux des solutions alternatives. L'analyse d'une seule approche possible ne permet pas de répondre à la question de savoir si l'objectif de politique publique pourrait être atteint d'une manière plus avantageuse. Il convient donc de réaliser une AIR pour envisager toute une série d'interventions possibles, y compris la non-intervention, et ainsi identifier la solution la plus efficace et la moins coûteuse parmi les options réalisables. Un certain nombre de pays<sup>38</sup>, y compris des pays à revenu intermédiaire, utilisent désormais différents types d'AIR dans le cadre de leur processus réglementaire.

<sup>37</sup> Pour plus d'informations, voir <https://www.oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/analyse-d-impact-de-la-reglementation-6ee941af-fr.htm>.

<sup>38</sup> Plusieurs exemples nationaux sont disponibles à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/reformereg/politique-reglementaire/air.htm>.

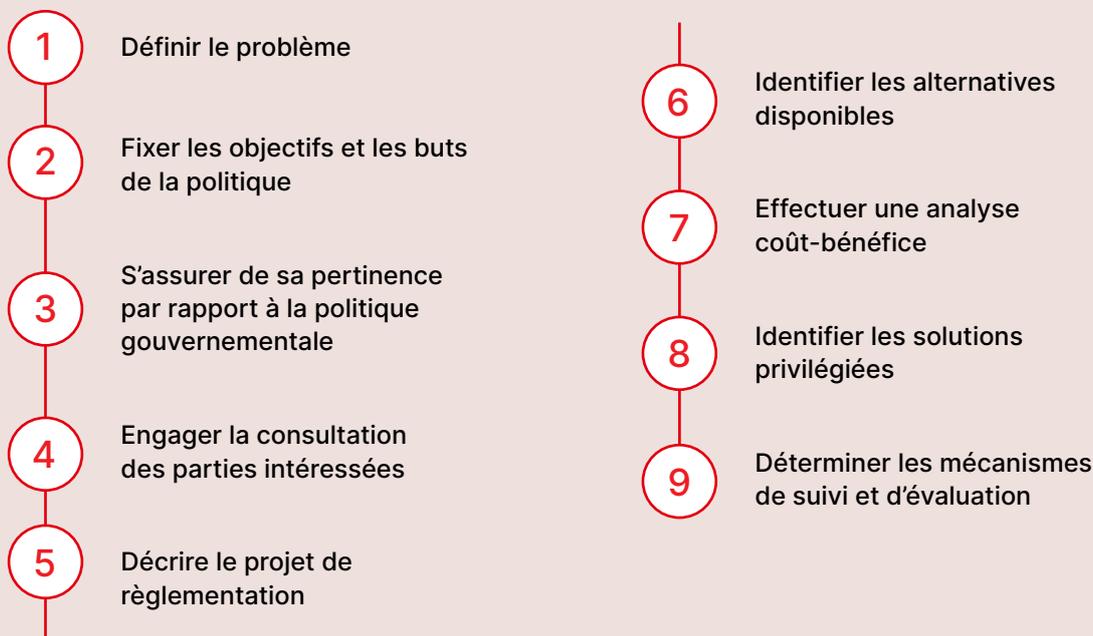
Il est important de signaler aux décideurs politiques qu'il convient aussi, dans toute initiative d'AIR, d'envisager activement le recours aux normes nationales, régionales ou aux Normes internationales pour évaluer et identifier les solutions alternatives, y compris la possible nécessité d'une intervention réglementaire. Les besoins connexes en matière d'EC, abordés plus en détail dans la partie 10, pourraient aussi être appréhendés de façon plus économique si ces normes étaient référencées et utilisées.

L'INQ et le cadre réglementaire associé (y compris les diverses lois et réglementations, les secteurs et les différents domaines de produits développés au fil des ans) ont, dans une certaine mesure, réussi à servir leurs intérêts dans le passé. Dans de nombreux pays, l'INQ s'est développée de manière organique en raison de l'absence d'un cadre de politique publique approprié et global.

Au fil du temps, cette approche non coordonnée s'est enracinée et peut souvent conduire à des restrictions involontaires qui entravent plutôt que de soutenir le développement. Une AIR peut également être un outil très utile pour évaluer les politiques et les réglementations associées qui orientent et mandatent les activités de l'INQ, dont l'ONN est généralement une composante importante. Un tel exercice peut aider à identifier et à résoudre toute restriction involontaire au développement de l'INQ dans les secteurs public et privé. Les informations recueillies peuvent également contribuer à garantir que le renforcement et l'expansion futurs de l'INQ lui permettent de mieux relever les défis en matière de santé, de sécurité et d'environnement, et de fournir un soutien encore plus pertinent aux entreprises qui cherchent à mieux exploiter les avantages du marché mondial.

#### Encadré 5 : Analyse d'impact de la réglementation

Le processus décisionnel utilisé pour l'élaboration des règlements est une composante importante des BPR. Ce processus devrait comprendre, entre autres, les étapes suivantes :



# 9. Normes à l'appui des politiques publiques et de la réglementation

## 9.1 Qu'est-ce qu'une norme ?

Pour considérer le rôle que les normes peuvent jouer dans le soutien aux politiques publiques et à la réglementation, il faut d'abord avoir une compréhension commune de ce que sont les normes. Il convient de considérer une norme comme une formule ou un document qui décrit la meilleure façon de faire quelque chose. Qu'il s'agisse de la fabrication d'un produit, de la gestion d'un processus, de la prestation d'un service ou de la fourniture de matériaux, les normes couvrent un large éventail d'activités.

Les normes sont utilisées pour établir une approche des meilleures pratiques permettant d'atteindre un résultat souhaité. La méthodologie convenue peut ensuite être utilisée pour garantir des résultats cohérents, par exemple dans la fabrication d'un produit, la gestion d'un processus ou la fourniture d'un service.

## 9.2 Comment les normes favorisent-elles la croissance économique ?

Toutes les économies ont besoin d'une croissance durable et inclusive. Les ODD partent du principe que le commerce international est un « moteur » pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Pour autant, le commerce n'est pas une fin en soi. En effet, la qualité de la croissance économique, notamment l'accroissement des bénéfices pour l'ensemble de la société et l'atténuation des effets négatifs sur l'environnement, est tout aussi essentielle. Les normes peuvent jouer un rôle important en ce qu'elles fournissent souvent des meilleures pratiques et des outils facilement accessibles pour traiter les aspects nécessaires à la qualité de la croissance.

Elles peuvent également contribuer, en parallèle, à la réalisation des ODD<sup>39</sup>. Les normes approuvées au niveau international ont l'avantage de présenter une légitimité intrinsèque. Elles sont basées sur la collaboration, entre les ONN des pays et leurs parties intéressées respectives, et sont fondées sur le consensus. À ce titre, elles fournissent des orientations essentielles aux autorités publiques, aux industriels et aux consommateurs, et aident les sociétés à s'engager sur la voie d'une croissance plus durable et plus inclusive.

Les normes contribuent à la diffusion des connaissances. Bien qu'il soit parfois difficile à mesurer, le transfert de connaissances est un élément essentiel de la croissance économique. Une étude canadienne<sup>40</sup> montre que la croissance du stock de normes contribue positivement à la productivité et à la croissance totale du produit intérieur brut (PIB) réel. De même, une étude britannique<sup>41</sup> de 2022 a conclu que 23 % de la croissance du PIB du Royaume-Uni au cours du siècle dernier et 38 % de l'ensemble de la croissance de la productivité peuvent être attribués à l'incidence des normes.

En 2010, l'ISO a mené une étude pour quantifier les avantages microéconomiques des normes, et plus précisément la contribution économique de l'utilisation des normes aux bénéfices des entreprises. Cette étude a porté sur une trentaine d'entreprises et plus de 20 pays à travers le monde en utilisant la méthodologie ISO. Elle a révélé que la contribution des normes à la marge brute des entreprises variait de 0,15 % à 5 % du chiffre d'affaires annuel.

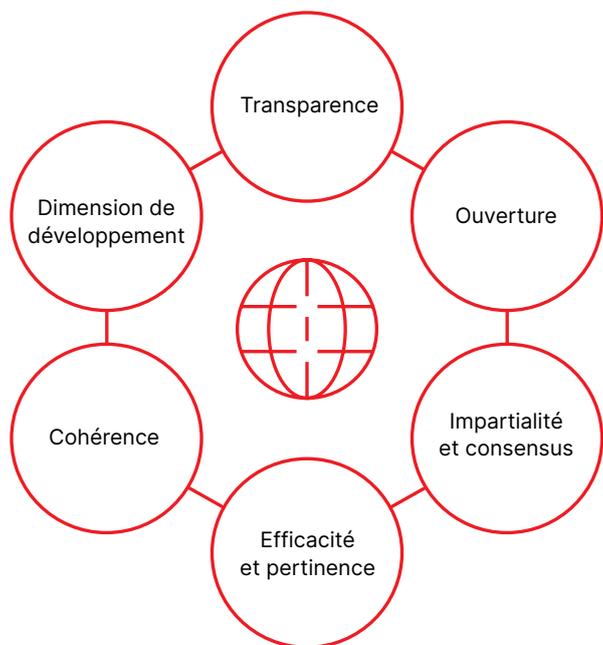
39 Voir ONUDI (2019). Rebooting Quality infrastructure for a Sustainable Future (Rebooter les infrastructures de la qualité pour un avenir durable). <https://sdghub.com/project/rebooting-quality-infrastructure-for-a-sustainable-future/>.

40 Voir Conseil canadien des normes (2015), L'harmonisation à l'œuvre. Influence des normes sur la productivité et la croissance du Canada, Conference Board du Canada. p. 16. Pour plus de détails, voir <https://www.scc.ca/fr/about-scc/publications/general/lharmonisation-a-loeuvre-influence-des-normes-sur-la-productivite-et-la-croissance-du-canada>.

41 Disponible sur <https://www.bsigroup.com/globalassets/documents/about-bsi/nsb/cebr/bsi-uk-final-report-1.2-apr22.pdf>.

## 9.3 Comment les Normes internationales sont-elles élaborées ?

Le comité OTC de l'OMC a adopté une série de *Six principes devant régir l'élaboration de normes, guides et recommandations internationaux*<sup>42</sup>. Ces principes sont les suivants :



Ces principes ont été adoptés en vue de guider les organismes internationaux de normalisation dans l'élaboration de Normes internationales. Ils visent à garantir que les Normes internationales renforcent et soutiennent le commerce mondial. Il est significatif que les orientations supplémentaires fournies par le comité inspirent également des travaux similaires menés en dehors du cadre de l'OMC. Par exemple, près d'un quart des 260 accords de libre-échange régionaux en vigueur ont fait de ces six principes des dispositions obligatoires, en les rendant opposables aux parties à ces accords.

Les normes ISO sont élaborées en appliquant les principes OTC de l'OMC dans le cadre d'un processus de normalisation internationale solide et fondé sur le consensus, auquel peuvent participer les représentants des ONN issus des 169 pays membres (août 2023). Les ONN sont au cœur du processus de normalisation internationale et jouent un rôle important dans la représentation des intérêts nationaux au niveau international. Les normes ISO<sup>43</sup> sont le produit des connaissances des experts dans

leur domaine de prédilection, conscients des besoins des organisations qu'ils représentent, notamment le secteur de l'industrie et du commerce, le secteur public, les consommateurs, les organisations syndicales, universitaires et de recherche, les organisations qui se consacrent principalement à la promotion ou à l'évaluation de l'utilisation des normes et les ONG. Chaque ONN a la possibilité de contribuer à l'élaboration des normes ISO et est fortement encouragé à le faire de manière à ce que les défis qui le concernent soient pris en compte et pour encourager l'adoption formelle de la Norme internationale en tant que norme nationale pour faciliter le commerce. Cela étant, les ONN conservent le droit d'élaborer et de publier leurs propres normes nationales indépendantes.

Ils ont par ailleurs un rôle important à jouer dans les activités de normalisation régionale. Les normes régionales sont produites dans le cadre d'un processus de normalisation régionale auquel peuvent participer les organismes compétents de pays relevant d'une même zone géographique, politique ou économique du monde. Du fait de leur participation aux activités de normalisation internationales et régionales, les ONN peuvent être les vecteurs du transfert des meilleures pratiques mondiales dans l'économie et sont particulièrement bien placés pour aider leurs gouvernements à employer les normes et les processus de normalisation internationale comme un outil supplémentaire pour atteindre leurs objectifs politiques.

L'ISO a également élaboré un guide, *Good Standardization Practices*<sup>44</sup> (Bonnes pratiques de normalisation), pour aider ses membres à mettre en œuvre les BPN. Les BPN intègrent trois principes en sus de ceux énoncés dans l'accord OTC de l'OMC, à savoir l'engagement des parties intéressées, le processus équitable et l'adoption nationale. Ce dernier principe est particulièrement important. En effet, l'adoption nationale est l'une des clés de l'utilisation des Normes internationales pour réduire les OTC. L'encadré 6 résume les points forts de l'ISO s'agissant du respect des principes régissant l'élaboration des normes.

Note : De nombreux organismes ont été créés pour élaborer et publier des Normes internationales. La valeur des normes ISO, comme celles de la Commission électrotechnique internationale (IEC) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT), réside dans le fait qu'elles reflètent les principes énumérés ci-dessus et répondent aux principes de l'Accord OTC de l'OMC.

<sup>42</sup> Voir [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tbt\\_f/principles\\_standards\\_tbt\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/tbt_f/principles_standards_tbt_f.htm).

<sup>43</sup> <https://www.iso.org/fr/standards.html>

<sup>44</sup> Disponible sur <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100440.html>.

### Encadré 6 : Les points forts de l'ISO s'agissant du respect des principes régissant l'élaboration des normes

Les Normes internationales devraient être :

- **Élaborées en réponse à un besoin du marché** : L'ISO ne décide pas unilatéralement de l'élaboration d'une nouvelle norme, mais répond à une demande de l'industrie ou d'autres parties intéressées telles que les régulateurs ou les groupes de consommateurs. En règle générale, un secteur ou un groupe fait part de la nécessité d'une norme à son membre national (ONN), qui contacte alors l'ISO pour lui demander d'entamer le processus.
- **Fondées sur une expertise internationale** : les normes ISO sont rédigées par des groupes d'experts du monde entier, désignés par leur ONN ou par un organisme de liaison compétent, qui contribuent aux travaux de TC spécifiques. Ces experts discutent et s'accordent sur tous les aspects de la norme, y compris son champ d'application, ses définitions clés et son contenu, avant de soumettre le projet pour commentaires et vote dans le cadre d'un processus multipartite consensuel au niveau du comité technique.
- **Élaborées dans le cadre d'un processus multipartite** : les TC sont composés d'experts dans la discipline spécifique examinée, et sont nommés par leurs ONN respectifs ou par des organismes de liaison compétents. Ils réunissent généralement des participants issus de l'industrie, des autorités publiques, des associations de consommateurs, des universités et des ONG, selon l'objectif spécifique de la norme en cours d'élaboration.
- **Fondées sur le consensus** : le processus d'élaboration de normes de l'ISO intègre le consensus double – entre les experts issus des acteurs du marché aux stades de la rédaction, et entre les pays (par l'intermédiaire de leurs ONN) aux stades des commentaires formels et du vote avant la publication.

Lorsqu'il est prévu que les normes ISO ou IEC viennent à l'appui d'une initiative de politique publique, la relation entre la norme et l'initiative de politique publique doit être clairement comprise de toutes les parties concernées. L'interaction entre la normalisation et la politique publique ou la réglementation doit être anticipée et l'intervention des autorités publiques dans le processus d'élaboration des normes doit se faire le plus tôt possible. Il convient de noter que, dans de nombreux cas, les experts représentant les autorités réglementaires participent activement à l'élaboration des normes ISO et IEC, à la fois en tant que membres des comités internationaux compétents et/ou des comités miroirs nationaux des organismes techniques de l'ISO et de l'IEC. Les quatre principes suivants ont été établis pour guider les comités de l'ISO et de l'IEC qui élaborent des normes relatives aux initiatives de politique publique ou y venant à l'appui. Ces principes s'alignent sur ceux de l'OMC, guident les relations entre les normalisateurs et les organes législatifs des pays et garantissent que les normes ISO et IEC peuvent correctement soutenir et être utilisées par les autorités publiques. Au nombre de quatre, ces principes sont les suivants :

1. L'ISO et l'IEC s'efforcent de créer des Normes internationales orientées vers le marché, fondées sur des informations et des connaissances objectives faisant l'objet du consensus mondial, et non sur des jugements subjectifs, afin de fournir des outils techniques crédibles susceptibles de soutenir la mise en œuvre de réglementations et d'initiatives de politique publique.
2. L'ISO et l'IEC s'efforcent d'élaborer des Normes internationales pertinentes pour le marché, répondant aux besoins et aux préoccupations de toutes les parties intéressées concernées, y compris les autorités publiques le cas échéant, sans chercher à établir, orienter ou motiver des politiques publiques, des réglementations ou des programmes à caractère social ou politique.
3. L'ISO et l'IEC reconnaissent que l'élaboration d'une réglementation, d'une politique publique et/ou l'élaboration et l'interprétation de traités internationaux relèvent du rôle des gouvernements ou d'organisations régies par un traité.

45 Voir la publication Le recours et la référence aux normes ISO et IEC dans les politiques publiques, disponible sur <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100358.html>, et les Outils d'évaluation de la conformité à l'appui de la politique publique de l'ISO/CASCO sur <https://casco.iso.org/home.html>.

46 Voir [https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/fr/PUB100359\\_fr.pdf](https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/fr/PUB100359_fr.pdf).

4. Les normes ISO et ISO/IEC à l'appui des réglementations, de la coopération réglementaire et des politiques publiques sont élaborées au mieux au sein des structures de l'ISO et de l'IEC et selon des approches opérationnelles et des modèles de participation éprouvés et énoncés dans les Directives ISO/IEC.

L'OMC souligne le caractère volontaire d'une norme<sup>47</sup> en précisant qu'il s'agit d'un « document [...] dont le *respect n'est pas obligatoire* » (italiques ajoutés par nos soins). Le recours à des normes existantes comme alternative pourrait permettre aux décideurs politiques d'économiser beaucoup de temps et d'argent pour trouver une solution largement acceptée à un problème particulier. Dans ce cas de figure, le risque potentiel de générer un ou plusieurs obstacles techniques au commerce est également fortement réduit.

Lorsque l'on pense normes et politique publique, on pense souvent en premier lieu à des normes utilisées ou référencées dans les RT (c'est-à-dire à l'appui d'une action législative). C'est en effet l'une des principales façons dont les normes sont utilisées par les décideurs politiques, mais ce n'est pas la seule. Généralement, il n'est pas juridiquement obligatoire de suivre une norme. Les normes sont d'application volontaire en ce sens que les producteurs sont libres de s'y conformer ou non. Cette règle connaît une exception lorsque la légalisation et des instruments similaires citent certaines normes, comme pour les produits spécialisés employés dans un secteur régi par la législation.

L'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de la réglementation varie souvent les unes des autres. Certains interviendront massivement sur les marchés, tandis que d'autres seront plus enclins à s'en remettre d'abord aux forces du marché. Les attitudes à l'égard du risque sont elles aussi très variables. Dans certains pays, les pouvoirs publics interviennent sur la base de preuves scientifiques, tandis que dans d'autres, ils peuvent adopter une approche plus prudente en l'absence d'informations complètes. Quelle que soit l'approche adoptée, les normes se révèlent être d'excellents véhicules pour consolider et promouvoir les bonnes pratiques dans tous les aspects de la société. En mutualisant les connaissances (et surtout les connaissances innovantes, dès lors qu'elles sont largement acceptées), le processus d'élaboration des normes par consensus représente un moyen efficace de rassembler, de promouvoir et de diffuser le savoir-faire et les méthodes pour appuyer les politiques publiques en général.

De nombreux pays utilisent les normes pour soutenir leurs activités de politique publique. En voici quelques exemples :

- La Malaisie encourage les entités publiques et privées à adopter diverses normes de systèmes de management, notamment ISO 9001 (systèmes de management de la qualité) ; ISO/IEC 27001 (systèmes de management de la sécurité de l'information) ; ISO 22301 (systèmes de management de la continuité d'activité) pour les fournisseurs d'interfaces réseau-canal (NCI) et de services cloud ; la série de normes ISO 45000 sur les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, et ISO 37001 (systèmes de management anti-corruption) pour soutenir la réglementation visant à traiter cette question.
- À Trinité-et-Tobago, le ministère du Commerce et de l'Industrie a mené des campagnes de sensibilisation pour mettre en évidence les politiques de protection des consommateurs du pays, fondées sur des normes de produits et de bonnes pratiques de fabrication pour l'industrie agroalimentaire. Des mesures d'incitation ont également été mises en place pour l'industrie du tourisme, ainsi qu'un dispositif de certification touristique volontaire.
- La feuille de route du Canada en matière de réglementation soutient la modernisation de la réglementation et prend en compte le rôle des Normes internationales pour appuyer la coopération réglementaire<sup>48</sup>. La certification selon la série de normes de management de la qualité ISO 9001 est également utilisée pour soutenir les initiatives de qualité dans les marchés publics.
- Le Maroc utilise les normes nationales, et d'autres normes applicables au Maroc en vertu d'accords internationaux, dans la majorité de ses spécifications pour les marchés publics. La certification de produits basée sur la norme ISO/IEC 17065 est également utilisée pour soutenir les activités de marchés publics. Dans le domaine de la gestion de l'énergie, des audits énergétiques obligatoires basés sur la série de normes ISO 50000 ont été introduits.
- L'Organisation du tourisme du Botswana utilise des normes pour appuyer ses stratégies de marketing et de promotion du tourisme, en particulier par le classement et la classification des établissements d'hébergement touristique.
- L'Allemagne a introduit des abattements fiscaux

47 Voir [https://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/17-tbt\\_f.htm#ann1](https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/17-tbt_f.htm#ann1).

48 Voir <https://tc.canada.ca/fr/services-generaux/lois-reglements/normes-internationales-examen-reglementaire-cible-feuille-route-reglementaire>.

---

et des subventions pour les entreprises qui mettent en œuvre la norme ISO 50001 pour les systèmes de management de l'énergie.

- La Colombie élabore un RT basé sur des normes de sécurité, d'interopérabilité, d'infrastructure et de composants de recharge afin de promouvoir l'utilisation de véhicules électriques dans le cadre de son engagement à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % à l'horizon 2030. Des campagnes publiques sont également menées pour soutenir/relancer l'économie par le biais de l'élaboration de normes d'application volontaire pour le tourisme durable.
- La loi zambienne de 2017 sur les réglementations techniques nationales (National Technical Regulations Act) prévoit l'utilisation de normes dans les RT en Zambie.

Le recours à des normes d'application volontaire existantes par les décideurs politiques et/ou les régulateurs présente plusieurs avantages. Seule une partie de la norme d'application volontaire existante peut suffire pour permettre aux règlements d'atteindre les objectifs politiques. Même dans ces cas, le recours aux normes garantit un niveau élevé d'expertise technique. Lorsque des normes d'application volontaire couvrent un large éventail d'aspects que les décideurs politiques et les régulateurs n'ont pas forcément l'intention de réglementer, ces derniers doivent alors procéder à un choix pour inclure uniquement les exigences essentielles à l'atteinte de leurs objectifs.

# 10. Évaluation de la conformité

L'Accord OTC de l'OMC contient également des dispositions relatives à l'évaluation de la conformité (EC). Ces procédures servent à déterminer si les produits répondent aux exigences spécifiées, y compris celles des RT ou des normes. L'EC est le terme utilisé pour désigner les techniques et les activités qui garantissent qu'un produit, un processus, une personne, une organisation ou toute combinaison de ces éléments, répond aux exigences spécifiées. Elle revêt une certaine importance en ce qu'elle génère de la confiance et de l'assurance. Elle peut être d'application volontaire ou réglementaire (obligatoire). Les régulateurs appliquent l'EC pour les aider à mettre en œuvre les objectifs de politique publique, y compris les RT, pour confirmer la conformité

et pour prendre des mesures correctives le cas échéant. Lorsqu'elles sont conçues et appliquées de manière appropriée, les exigences de l'EC obligatoire peuvent permettre un fonctionnement et un accès efficaces au marché, et protéger la santé, la sécurité et l'environnement.

En s'appuyant sur l'EC conformément aux Normes internationales, les régulateurs et le marché peuvent être assurés que les déclarations de conformité sont fondées et légitimes. Cela permet également d'éviter les réglementations qui peuvent ajouter des coûts inutiles à l'économie et réduire la compétitivité de la production nationale, et qui peuvent être substantiellement différentes de celles d'autres économies, ce qui peut se traduire par des obstacles techniques au commerce.

Figure 4 : Domaine d'application de l'Accord OTC de l'OMC

Règlements techniques	Norme	Procédures d'évaluation de la conformité
<ul style="list-style-type: none"><li>• Énoncer les <b>caractéristiques d'un produit</b> ou les <b>procédés et les méthodes de production</b> s'y rapportant.</li><li>• Leur respect est <b>obligatoire</b>.</li><li>• Peut traiter de la terminologie, des symboles, des exigences en matière d'emballage, de marquage et d'étiquetage.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sont <b>approuvées par un organisme reconnu</b> qui est chargé d'établir des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des produits ou des procédés et des méthodes de production connexes.</li><li>• Leur respect n'est <b>pas obligatoire</b>.</li><li>• Elles peuvent aussi traiter de la terminologie, des symboles, des exigences en matière d'emballage, de marquage et d'étiquetage.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisées pour déterminer que <b>les prescriptions pertinentes</b> des RT ou des normes <b>sont respectées</b>.</li><li>• Elles comprennent des procédures d'échantillonnage, d'essai et d'inspection, d'évaluation, de vérification et d'assurance de la conformité, ainsi que d'enregistrement, d'accréditation et d'homologation.</li></ul>

Les régulateurs exigent normalement que la conformité soit démontrée avant que les produits réglementés ne soient mis sur le marché. Toutefois, les exigences de l'EC ne devraient pas restreindre le commerce, inhiber l'innovation ou avoir un effet négatif sur la compétitivité. En outre, les procédures d'EC et les procédures administratives devraient être proportionnelles aux risques associés à la non-conformité. Des exigences de conformité moins strictes<sup>49</sup> devraient être exigées si le risque est faible. Les régulateurs doivent veiller à ce que leurs exigences de conformité<sup>50</sup> contribuent à atteindre les objectifs politiques en imposant le moins de contraintes possible aux fournisseurs et aux utilisateurs. Ils pourraient également s'appuyer sur des organismes d'évaluation de la conformité accrédités pour tester et certifier les produits réglementés. Aux termes de l'Accord OTC de l'OMC, les Membres sont tenus de se servir des guides et recommandations internationaux dans leurs procédures d'EC à utiliser dans le cadre des RT, sous réserve des exceptions énumérées dans l'Accord.

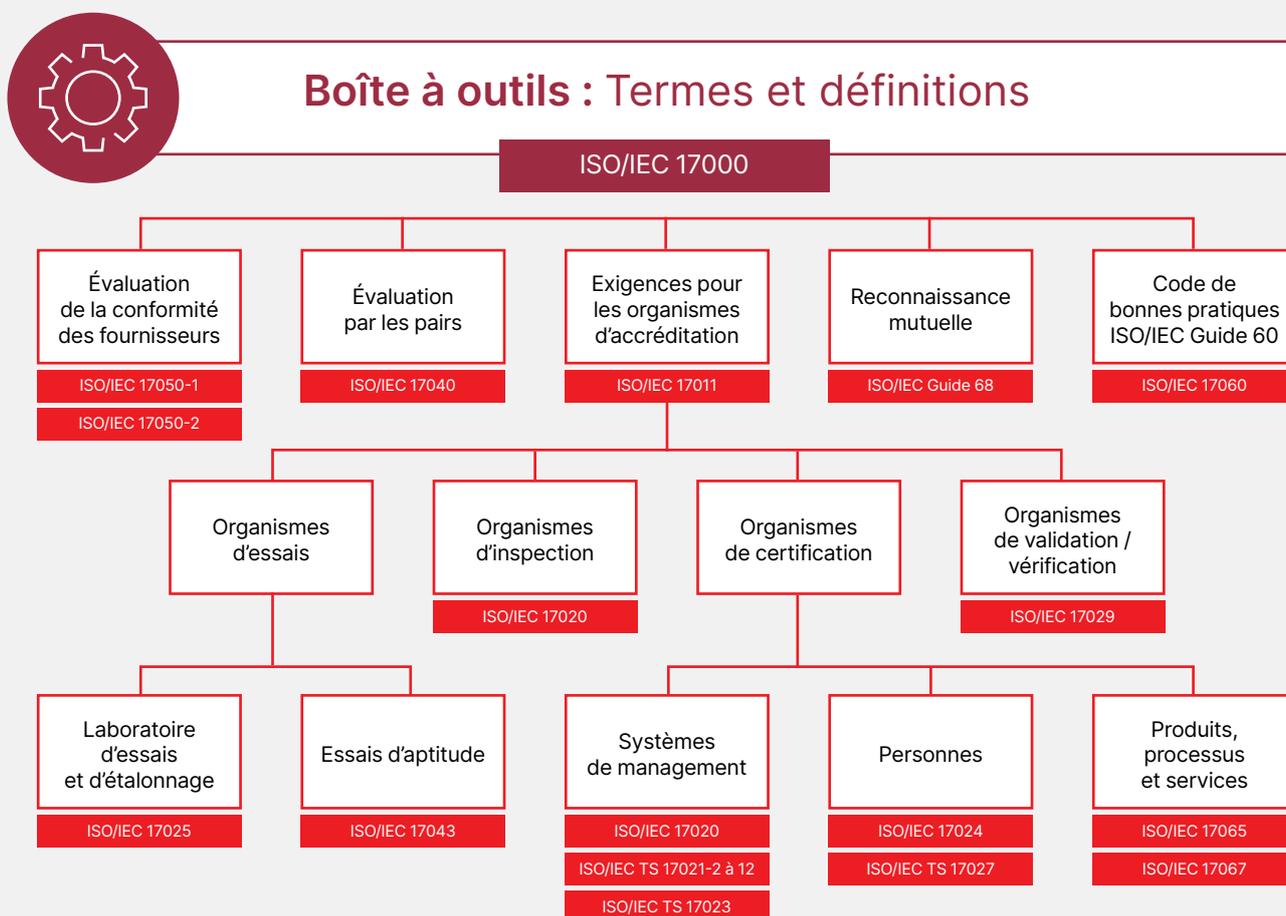
Il existe un ensemble de Normes internationales publiées par le comité de l'ISO pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO) relatives à l'EC<sup>51</sup>. Ces normes couvrent les activités des laboratoires d'essai, des organismes d'inspection et des organismes de certification et forment un socle commun pour l'évaluation. Elles fournissent une base commune en définissant (entre autres) la validation des méthodes d'essai, la détermination des critères d'acceptation, le choix des méthodes d'échantillonnage et les critères de compétence du personnel. Comme pour l'utilisation des Normes internationales comme base pour l'élaboration des RT, il est également nécessaire que les ONN s'engagent auprès des régulateurs pour les encourager à utiliser les normes ISO/CASCO afin de garantir la conformité aux RT. L'ensemble des normes relatives à l'EC de l'ISO/CASCO et la boîte à outils de l'ISO/CASCO, illustrée dans la figure 5, donne collectivement confiance dans les diverses formes d'EC employées pour soutenir les décideurs publics et les régulateurs.

49 La conformité est normalement utilisée dans le contexte des normes (volontaires).

50 Le terme « conformité » est normalement utilisé dans le contexte d'exigences obligatoires telles que celles mentionnées dans les règlements.

51 Voir <https://www.iso.org/fr/committee/54998/x/catalogue/p/1/u/0/w/0/d/0>.

Figure 5 : Boîte à outils des normes sur l'EC de l'ISO/CASCO



---

Les ONN devraient souligner auprès des décideurs politiques et des régulateurs que l'utilisation des normes de la boîte à outils ISO/CASCO<sup>52</sup> donne confiance dans les activités d'EC, que celles-ci concernent la promotion et la facilitation du commerce ou qu'elles visent à démontrer la conformité aux exigences d'ordre politique en matière sociale et/ou environnementale. L'ISO et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont publié un document complet et facile à utiliser, intitulé *Building Trust – The Conformity Assessment Toolbox*<sup>53</sup> (Instaurer la confiance – La boîte à outils de l'évaluation de la conformité), qui couvre tous les aspects de l'évaluation de la conformité et son rôle dans le commerce international. Cette publication peut être utile pour les interactions des ONN avec les autorités de réglementation<sup>54</sup>.

Les procédures de l'EC en matière d'essais, d'échantillonnage, d'inspection et de certification des produits et des services renforcent la confiance des consommateurs et des régulateurs dans l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des produits et des services. Le recours à un organisme d'évaluation de la conformité (OEC) compétent, identifié au terme de ces procédures par un organisme d'accréditation internationalement reconnu (OA), ajoute de la valeur aux allégations commerciales des fabricants et, en fin de compte, aux produits eux-mêmes.

Les OEC, qui peuvent être des entités publiques ou privées, fournissent des services tels que les essais, l'inspection, la validation et la vérification, et la certification de produits, de processus, de personnes ou de systèmes de management. Certains OEC opèrent au niveau international tandis que d'autres opèrent au niveau local, parfois en collaboration avec des partenaires internationaux. Les normes ISO relatives à l'EC sont également très pertinentes dans le contexte des ODD et du développement durable plus généralement. Elles offrent les outils nécessaires pour démontrer que les spécifications des RT et des normes relatives à la durabilité sont respectées et, de ce fait, inspirent confiance aux régulateurs et au marché<sup>55</sup>.

52 Toutes les informations sont disponibles sur <https://casco.iso.org/toolbox.html>.

53 Voir <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100230.html>.

54 ISO - *Building trust - The Conformity Assessment Toolbox* (ISO - Instaurer la confiance - La boîte à outils de l'évaluation de la conformité)

55 Voir <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100471.html> pour une discussion sur le rôle de l'EC dans l'économie circulaire.

# 11. S'engager auprès des décideurs politiques et des régulateurs

Le régime commercial international établi par les accords de l'OMC exige le respect de certaines règles et de certains principes. Il s'agit notamment de la non-discrimination, de la libéralisation des échanges, de la transparence, de la prévisibilité et de la concurrence loyale. L'obligation faite aux membres de l'OMC de respecter les règles et les principes inscrits dans leurs accords exige que l'INQ soit également aligné de manière appropriée sur ces règles et principes. Une INQ moderne, fonctionnelle et adaptée à son objectif est souvent nécessaire pour qu'un pays puisse bénéficier plus pleinement du commerce international. Toutefois, de nombreux pays ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour répondre aux normes de qualité requises pour accéder aux marchés mondiaux. La participation au commerce mondial exige de plus en plus que les fournisseurs se conforment à des normes, des RT et des mesures sanitaires et phytosanitaires<sup>56</sup>. L'alignement nécessaire de l'INQ passe de plus en plus par l'établissement et l'adoption d'une politique nationale de la qualité (PNQ) dans laquelle sont définis les rôles et les responsabilités de toutes les parties intéressées, du secteur public comme privé. La PNQ fournit également un cadre pour l'élaboration et l'adoption de la législation nécessaire. Les rôles et responsabilités de chaque composante de l'INQ sont établis, y compris ceux de l'ONN et le soutien qu'il apporte souvent aux législateurs.

Dans les pays en développement, de nombreux ONN sont des institutions publiques ou des organisations de droit public (c'est-à-dire des organismes statutaires). Leurs rôles et responsabilités sont souvent définis dans une « loi sur les normes ». Ces institutions, le plus souvent pluridisciplinaires, couvrent des domaines tels que l'élaboration et l'adoption de normes, la fourniture de services d'EC comme les essais, les inspections et la certification, dans certains cas, la fourniture de services de conseil et de formation et, dans d'autres cas, le fonctionnement

en tant qu'autorités réglementaires lorsqu'il s'agit de garantir le respect de normes obligatoires. Bien que les normes soient en principe volontaires, certaines sont rendues obligatoires par des dispositions de la loi sur les normes ou, dans certains cas, par des références dans les RT. Les ONN jouent donc un rôle central en influençant les marchés nationaux dans de nombreux pays en développement et il existe donc une relation bien établie entre les ONN, les ministères et les autorités réglementaires. Il est courant que le législateur et les régulateurs considèrent les ONN comme un acteur important dans la définition des exigences régissant la commercialisation des produits sur le marché national.

Dans certains pays, il peut s'avérer difficile d'obtenir l'adhésion des responsables politiques à l'élaboration des normes. Nombreux sont ceux au sein des pouvoirs publics qui ne comprennent toujours pas la pertinence et l'importance d'une INQ fonctionnelle, en ce compris les normes d'application volontaire, pour appuyer la politique et la réglementation publiques. Le rôle des Normes internationales dans le contexte de la facilitation des échanges est également souvent mal compris. Ce rôle est souvent moins bien compris dans les domaines politiques nouveaux et émergents tels que la cybersécurité, les données, l'IA et la durabilité. Les décideurs politiques et les régulateurs estiment que l'élaboration de normes devrait commencer par une approche nationale cohérente avec le contexte et les priorités du pays. Il s'agit bien entendu de la bonne approche. Les ONN devraient souligner que, plutôt que de gaspiller des ressources en réinventant la roue, ils pourraient capitaliser sur les Normes internationales disponibles et les adopter ou les adapter pour les utiliser dans le contexte national afin d'atteindre les objectifs légitimes poursuivis. Une initiative importante à cet égard est l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de normalisation nationale (SNN).

<sup>56</sup> Voir, par exemple, la page 3 du document de la Banque mondiale (2019), *Ensuring Quality to Gain Access to Global Markets - A Reform Toolkit* (Garantir la qualité pour accéder aux marchés mondiaux), disponible à l'adresse <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/249621553265195570-0090022019/original/FullQIToolkitReport.pdf>.

### Encadré 7 : Exemples de mécanismes de collaboration entre les ONN et les décideurs politiques/régulateurs

**Bosnie-Herzégovine.** À l'invitation de l'organisme de réglementation, des représentants de l'Institut de normalisation de Bosnie-Herzégovine (ISBIH) participent aux groupes de travail qui élaborent des RT, mettant à profit leurs connaissances en matière de normalisation.

**Jamaïque.** Sous les auspices du ministère de l'Industrie, de l'Investissement et du Commerce (MIIC), une unité de réglementation technique a été créée et mise en place au sein du Bureau of Standards Jamaica (BSJ). Le mandat principal de cette unité est de faire progresser le travail d'utilisation des réglementations techniques par opposition aux normes obligatoires afin d'appuyer la politique nationale de la qualité (PNQ) et l'infrastructure nationale de la qualité (INQ). Cela inclut également la transition des normes obligatoires vers les RT.

**Mongolie.** Les représentants des ministères et des organismes sont nommés membres à part entière ou observateurs de comités techniques de normalisation.

**Trinité-et-Tobago.** Le Trinidad and Tobago Bureau of Standards (TTBS) a conclu des protocoles d'accord officiels avec des organismes de réglementation établis tels que l'Environmental Management Authority et l'Occupational Health and Safety Agency.

**Ouganda.** Les différents régulateurs élaborent leurs réglementations en se basant sur les normes nationales ou en s'y référant. Dans certains cas, la coopération est renforcée par l'établissement et la mise en œuvre de protocoles d'accord avec les organismes de réglementation respectifs.

**Zambie.** L'INQ est définie par la mise en œuvre de quatre lois : La loi sur les règlements techniques nationaux, la loi sur la métrologie, la loi sur les normes et la loi sur l'agence zambienne des normes obligatoires. La collaboration entre ces institutions et les ministères est régie par ces lois.

**Afrique du Sud.** Le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence (le DTIC) supervise le travail législatif, la politique et la gouvernance des institutions sud-africaines chargées de l'infrastructure de la qualité. L'INQ de l'Afrique du Sud est un système qui fixe des exigences et démontre que ces exigences sont respectées afin d'instaurer la confiance dans l'économie. Le système national est composé de quatre entités publiques, à savoir le South African Bureau of Standards (SABS), le National Regulator for Compulsory Specifications (NRCS), le South African National Accreditation System (SANAS) et le National Metrology Institute of South Africa (NMISA).

---

Lors de l'élaboration d'une SNN, l'ONN détermine les besoins des différentes parties intéressées en matière de normes. Ce processus de détermination devrait prévoir un engagement avec les décideurs publics afin que la SNN reflète également leurs besoins actuels. Il est crucial d'établir tout au long du processus de la SNN un engagement approprié avec les représentants des parties intéressées, qui ne se résume pas à de la communication. Cet engagement devrait permettre d'instaurer un climat de confiance et de clarifier les besoins réels des différents groupes de parties intéressées en matière de normalisation. Il devrait également être utilisé pour déterminer si des Normes internationales sont disponibles, et applicables, pour répondre à un besoin particulier. Les ONN devraient souligner qu'une telle approche favorise l'harmonisation de la réglementation technique entre les membres de l'OMC. C'est donc l'une des principales raisons pour lesquelles l'Accord OTC de l'OMC encourage les membres à participer à l'élaboration des Normes internationales. Cela permet en effet de s'assurer qu'ils sont en mesure d'exprimer leurs besoins, dans leur contexte de développement particulier, et qu'ils ont la possibilité d'influencer une Norme internationale pour s'assurer qu'elle est adaptée à leur situation.

L'ISO a publié une méthodologie pour l'élaboration des SNN qui met l'accent sur l'analyse socio-économique, mais surtout sur la sensibilisation, l'engagement et la consultation des parties intéressées. La SNN constitue donc également un mécanisme efficace permettant aux ONN de forger des partenariats et d'approfondir leurs relations avec les décideurs politiques, les régulateurs et les autres parties intéressées. Les ONN doivent non seulement soutenir les décideurs politiques et les régulateurs dans leur utilisation des normes pour les fonctions réglementées, mais aussi fournir les conseils et le soutien nécessaires concernant les procédures d'EC qui seraient requises.

Pour que les ONN soient invités à s'engager auprès des régulateurs et à les soutenir en tant qu'acteurs importants, ils doivent disposer de la base juridique nécessaire ou d'un niveau d'autorité attribué par les pouvoirs publics pour

remplir un tel rôle. Cette reconnaissance est cruciale pour amener les régulateurs à s'engager avec eux, en particulier si ces derniers doivent utiliser des normes dans leurs RT et travailler avec ou par l'intermédiaire de l'ONN. On observe que sans cette reconnaissance des pouvoirs publics, au niveau opérationnel, les régulateurs ont tendance à ne pas coopérer ou à ne pas se référer aux normes dans leur travail. Le rôle des ONN doit donc être clairement défini, généralement dans le cadre d'une PNQ, afin de faciliter l'élaboration des normes. Un engagement solide repose également sur la capacité des ONN à parler le langage des décideurs politiques et des régulateurs afin de les convaincre d'utiliser les Normes internationales comme un outil politique supplémentaire pour atteindre leurs objectifs politiques. Pour aider ses membres à aborder les questions politiques, l'ISO prévoit de fournir des notes d'information. Elles seront axées sur des questions politiques clés et émergentes mises en lien avec le rôle important que la normalisation peut jouer pour y répondre. Les notes d'information de l'ISO ont pour but d'aider les ONN membres à s'adresser de manière proactive aux décideurs politiques et aux régulateurs en leur fournissant des conseils, des orientations et des solutions potentielles appropriés.

Un principe clé des bonnes pratiques en matière de politique publique et des GSP, à savoir la transparence, exige que le contenu de la législation et de la réglementation, qui peut inclure des références à des normes, soit facilement accessible. Toutefois, le fait d'être facilement accessible ne signifie pas que les normes doivent être mises à disposition gratuitement. En effet, conformément au modèle économique de l'ISO, la vente de normes joue un rôle important pour garantir un financement équitable du système. L'utilisateur qui bénéficie de l'utilisation d'une norme doit payer une contrepartie. Ce modèle de financement maintient les coûts de la participation à un faible niveau, permet la participation la plus large possible des parties intéressées et garantit que les Normes internationales de l'ISO sont élaborées dans un environnement neutre, libre de toute influence d'intérêts individuels particuliers.

# Partie 2 :

## Guide étape par étape pour un engagement efficace entre les ONN et les décideurs publics



# 12. Généralités

Cette partie du document vise à fournir aux ONN une voie vers une meilleure collaboration avec les décideurs politiques et les régulateurs de leur pays et/ou région. Lorsqu'ils expliquent aux pouvoirs publics et au grand public la contribution potentielle des normes aux politiques publiques, les ONN doivent insister sur le fait que leur contribution dépasse de loin celle normalement associée au commerce international et à la correction des défaillances du marché.

Dans le contexte de l'interaction des ONN avec les décideurs politiques, trois niveaux hiérarchiques du processus d'élaboration des normes sont pertinents :



**Les ONN** sont au cœur du processus de normalisation. Bien que chaque ONN ait la possibilité de contribuer à l'élaboration des Normes internationales, il conserve également le droit d'élaborer et de publier ses propres normes nationales indépendantes. L'option privilégiée, et encouragée par l'OMC, est que l'ONN participe activement au processus de recherche de consensus au niveau international. Cette participation facilite l'adoption formelle de la Norme internationale inchangée<sup>57</sup> en tant que norme nationale. Dans certains cas, la Norme internationale peut être adaptée, moyennant une justification appropriée de manière à respecter les six principes de l'OMC, tout en n'utilisant pas toujours le numéro de référence de la Norme internationale.



## **Organisations de normalisation régionales et sous-régionales** (liste non exhaustive) :

- Le Comité européen de normalisation (CEN).
- Le Pacific Area Standards Congress (PASC).
- L'Organisation africaine de normalisation (ORAN).
- La Commission panaméricaine de normalisation (COPANT).
- L'Organisation régionale pour les normes et la qualité (CROSQ) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).
- Le Comité consultatif de l'ANASE pour les normes et la qualité (ACCSQ).
- La Structure de coopération sur la normalisation de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) (SADCSTAN).

Certaines de ces organisations régionales élaborent des normes de leur propre chef, avec la participation de leurs ONN membres, ou adoptent officiellement des Normes internationales et les publient en tant que normes régionales.

<sup>57</sup> Il convient de noter que de nombreux nouveaux ONN sont dans un premier temps des « preneurs de normes », en ce sens qu'ils adoptent des normes. Il arrive également que des normes soient adoptées par des pays qui n'ont pas participé au processus d'élaboration pour des raisons légitimes telles que l'absence d'experts compétents. Le processus d'adoption des normes de l'ONN permet généralement des modifications, y compris dans les cas où les représentants du pays n'ont pas participé à l'élaboration d'une norme, mais qu'il est nécessaire d'adopter la norme malgré tout. Les ONN pourraient, après avoir dûment examiné le contexte national, modifier des dispositions dès lors que cela est jugé nécessaire et approprié.



### Organisations de normalisation internationales :

les trois entités de normalisation mondiales les plus connues sont l'IEC, l'ISO et l'UIT qui, sous l'égide de la Coopération mondiale de la normalisation (WSC), travaillent ensemble pour faire progresser et renforcer le système des Normes internationales volontaires fondées sur le consensus.

Le guide qui suit est une approche processus et progressive basée sur les expériences acquises dans différents pays (chacun ayant son propre contexte). En plus de répondre à la question du « quoi » faire, le texte guide le lecteur à travers les aspects pratiques du « pourquoi », du « qui » et du « comment » de chaque étape. Pour chaque étape, certaines des difficultés susceptibles d'être rencontrées sont mentionnées, ainsi que les moyens de les surmonter ou de les atténuer.

Il est reconnu que la plupart des ONN entretiennent déjà une forme de relation avec les décideurs politiques, les ministères et autres autorités publiques. Ces relations sont normalement basées sur la coopération découlant du rôle que certains ONN ont traditionnellement joué au cœur de l'INQ. L'objectif principal est de s'assurer que l'ONN et les décideurs politiques et institutions réglementaires concernés comprennent et jouent leurs rôles respectifs, dans le contexte des BPR. Cette partie du document s'adresse donc aux ONN qui s'en serviront pour renforcer la collaboration et la rendre plus participative, durable et solidaire. Bien qu'il n'existe pas de modèle universel, les étapes à suivre pour développer et mettre en œuvre une collaboration durable entre les ONN, les décideurs politiques et les régulateurs sont généralement très similaires.

Comme nous le verrons, le processus se décompose en cinq étapes clés, comme suit :

- 1 **Étape 1** – Comprendre le contexte national – Comprendre qui sont les acteurs pertinents en termes d'élaboration de politiques et de développement des RT ; quels sont les principaux objectifs politiques et quelles sont les priorités relatives.
- 2 **Étape 2** – Effectuer une analyse des écarts – Comprendre où il est nécessaire de renforcer la collaboration entre l'ONN et les décideurs politiques et les régulateurs.
- 3 **Étape 3** – Établir et/ou renforcer les liens entre l'ONN et les décideurs politiques et les régulateurs – Instaurer une confiance mutuelle et créer un sens commun du but à atteindre et de la collaboration.
- 4 **Étape 4** – Établir des plans d'action pour la collaboration future de l'ONN avec les décideurs et les régulateurs – Élaborer des plans à court et à long terme, hiérarchisés et budgétisés.
- 5 **Étape 5** – Mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan – Assurer une mise en œuvre efficace et durable.

Chaque étape est ensuite subdivisée en phases clairement identifiables, comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1 : Approche en cinq étapes pour un engagement efficace des ONN auprès des décideurs politiques et des régulateurs**

Étapes clés	Étapes détaillées	Objectif/résultat	Niveau
<b>1. Comprendre le contexte national</b>		Une vision claire de <b>qui</b> sont les acteurs ; <b>quels</b> sont les objectifs politiques clés ; <b>quelles</b> sont les priorités relatives ( <b>quand</b> ).	Stratégique, Management et Processus
	1. Identifier les principaux domaines politiques, la structure et les départements de l'administration publique.	Une compréhension claire des priorités politiques des pouvoirs publics et des différents acteurs en leur sein avec lesquels l'ONN doit communiquer et éventuellement collaborer, afin d'appuyer la réalisation de ces politiques.	Management
	2. Identifier les rôles et responsabilités actuels des principales parties intéressées.	Compréhension des parties intéressées qui ont un intérêt et un rôle à jouer dans l'élaboration des politiques et le paysage réglementaire ; leurs rôles, leurs responsabilités et leurs interactions potentielles avec l'ONN.	Management
	3. Vérifier les liens avec la PNQ (le cas échéant) et d'autres institutions de l'IQ.	Confirmation de la base formelle de l'INQ (y compris la législation existante et la PNQ, le cas échéant). Compréhension des relations et des interactions clés de l'ONN au sein de l'INQ, de la nécessité d'établir des liens formels avec d'autres institutions et/ou de développer ou de mettre à jour la PNQ.	Stratégique
	4. Identifier les rôles et responsabilités actuels pour les RT.	Identification des différents organismes de réglementation dans le pays, ainsi que de leurs domaines de responsabilité et d'autorité.	Processus

Étapes clés	Étapes détaillées	Objectif/résultat	Niveau
<b>2. Effectuer une analyse des écarts</b>		Comprendre où il est nécessaire de renforcer la collaboration entre l'ONN et les décideurs politiques et les régulateurs.	Stratégique et Management
	1. Cerner l'approche actuelle des normes adoptée par les régulateurs.	Compréhension des différentes approches pour développer les RT (y compris tout rôle existant de l'ONN en tant que régulateur <i>de facto</i> ).	Management
	2. Examiner le portefeuille de normes disponibles pour appuyer les politiques publiques.	Liens nécessaires pour soutenir les régulateurs identifiés ; possibilité de soutenir d'autres options politiques.	Management
	3. Examiner les capacités en matière d'EC.	Utilisation réelle et potentielle des normes comme base de l'EC.	Management
	4. Examiner les capacités de surveillance du marché.	Utilisation réelle et potentielle des normes comme base de la surveillance du marché.	Management
	5. Établir des domaines politiques prioritaires pour l'ONN.	Définition des domaines dans lesquels l'ONN devrait concentrer ses ressources.	Stratégique
<b>3. Établir/renforcer les liens entre l'ONN et les décideurs politiques et les régulateurs</b>		Instaurer une confiance mutuelle et créer un sens commun du but à atteindre et de la collaboration.	Stratégique, Management et Processus
	1. Sensibiliser les ONN aux avantages de la collaboration avec les décideurs politiques et les régulateurs et attribuer les responsabilités en matière de coordination.	Liens nécessaires pour soutenir les régulateurs identifiés ; possibilité de soutenir d'autres options politiques.	Stratégique et Management
	2. Sensibiliser les pouvoirs publics au rôle de l'ONN.	Utilisation réelle et potentielle des normes comme base de l'EC.	Stratégique
	3. Établir et/ou renforcer les liens entre l'ONN et les décideurs politiques.	Utilisation réelle et potentielle des normes comme base de la surveillance du marché.	Management et Processus

Étapes clés	Étapes détaillées	Objectif/résultat	Niveau
<b>4. Établir un plan d'action pour la collaboration future de l'ONN avec les décideurs politiques et les régulateurs</b>		Plans à court et à long terme, hiérarchisés et budgétisés.	Stratégique, Management et Processus
	1. Mettre en place des mécanismes de collaboration à long terme entre l'ONN et les décideurs politiques et les régulateurs.	Définir les responsabilités/autorités pour la collaboration avec des décideurs politiques et des organismes de réglementation spécifiques.	Stratégique
	2. Élaborer des plans visant à garantir une relation constructive et pérenne entre l'ONN et les décideurs politiques/élaborateurs de RT.	Des responsabilités, des pouvoirs, des budgets et des priorités clairement définis.	Stratégique et Management
	3. Promouvoir le plan auprès des institutions concernées.	Obtenir l'adhésion de toutes les parties intéressées.	Stratégique et Management
<b>5. Mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan</b>		Assurer une collaboration efficace et durable.	Stratégique, Management et Processus
	1. Obtenir l'aval d'un organisme public.	Soutien de haut niveau à la collaboration entre l'ONN et les décideurs/régulateurs.	Stratégique
	2. Organiser des ateliers aux niveaux appropriés.	Établissement de bonnes relations de travail entre l'ONN et les décideurs/régulateurs.	Stratégique, Management et Processus
	3. Mettre en place des mécanismes de revue et de dialogue permanent avec les décideurs politiques et les régulateurs.	Calendrier établi pour les réunions de revue et la révision des mécanismes de collaboration.	Management

---

# Étape 1

## Comprendre le contexte national



Il n'existe pas deux pays qui abordent de manière identique les objectifs politiques nationaux. Il en va de même quant à la manière dont ils les atteignent, ou leur approche des réglementations visant à protéger la santé et la sécurité de leurs citoyens ainsi que l'environnement.

Cette première étape vise à établir une vision claire de l'identité des acteurs au niveau national, des objectifs politiques clés et des priorités relatives tant pour les décideurs et les régulateurs que pour l'ONN. Voici quelques exemples de facteurs ayant une incidence directe sur la relation et le niveau de collaboration qui peuvent ou devraient être développés entre l'ONN et les décideurs politiques/régulateurs :

**Contexte international** – Il peut s'agir, par exemple, des éléments suivants :

- Les principaux moteurs et les tendances mondiales qui peuvent avoir une incidence sur les aspirations et les objectifs du pays.
- Les relations avec les partenaires commerciaux internationaux et la communauté internationale en général, ainsi que les perceptions et les valeurs de ces derniers (y compris les facteurs culturels, sociaux, politiques, juridiques, réglementaires, financiers, technologiques, économiques et naturels, ainsi que l'environnement concurrentiel).
- La forme et l'étendue des relations contractuelles et l'adhésion aux normes et conventions internationales, y compris, par exemple, l'adhésion à l'OMC.

**Contexte national** – Il peut s'agir, par exemple, des éléments suivants :

- Les politiques gouvernementales, les objectifs économiques et les stratégies de développement.
- Les systèmes d'information, les flux d'information et les processus décisionnels (formels et informels) qui permettent de comprendre le fonctionnement du gouvernement.
- La culture nationale du pays et les coutumes qui y sont associées.
- Les normes, lignes directrices et modèles adoptés par le pays, y compris la mesure dans laquelle l'ONN est traditionnellement mandaté pour développer des RT.
- Les relations avec les parties intéressées externes, telles que les organisations internationales d'aide et/ou de financement dans le cas des pays en développement.

**Contexte organisationnel de l'ONN** – Il peut s'agir, par exemple, des éléments suivants :

- La gouvernance, la structure, les rôles et les responsabilités.
- Les relations avec les parties intéressées nationales, leurs perceptions et leurs valeurs.
- Les capacités de l'ONN en termes de ressources et de connaissances (ressources financières, temps, personnel, propriété intellectuelle, processus, systèmes et technologies).

Certains de ces facteurs sont de nature générale et dépassent le cadre du présent document, mais ils doivent être pris en compte lors de la planification des relations stratégiques et opérationnelles de l'ONN. D'un point de vue plus pragmatique, cette première étape dans le développement d'une collaboration saine entre l'ONN et les décideurs politiques/régulateurs demande de savoir clairement quelles sont les parties intéressées concernant l'élaboration des politiques, quels sont les objectifs politiques clés et quelles sont les priorités relatives.

L'étape 1 peut se diviser en quatre phases distinctes, comme suit :

- 1.1 Identifier les principaux domaines politiques, la structure et les départements de l'administration publique
- 1.2 Identifier les rôles et responsabilités actuels des principales parties intéressées
- 1.3 Vérifier les liens avec la PNQ (le cas échéant) et d'autres institutions de l'IQ
- 1.4 Identifier les rôles et responsabilités actuels pour les RT

## Phase 1.1 Identifier les principaux domaines politiques, la structure et les départements de l'administration publique

### → Résultats escomptés

Une compréhension claire des priorités politiques des pouvoirs publics et des différents acteurs en leur sein avec lesquels l'ONN doit communiquer et éventuellement collaborer, afin d'appuyer la réalisation de ces politiques.

### → Pourquoi ?

Permettre à l'ONN d'être plus efficace dans ses relations avec les décideurs politiques et les régulateurs, et d'utiliser pleinement ses ressources limitées pour produire plus d'impact là où elles sont le plus utiles.

### → Quoi ?

Identifier les principaux domaines de la politique gouvernementale, les structures, les départements et les assemblées législatives qui en sont responsables, ainsi que les personnes clés (les personnes influentes) au sein de ces structures.

### → Comment ?

Recherche documentaire (Internet et autres) ; connaissance personnelle du personnel de l'ONN (y compris les membres du conseil d'administration, les membres des comités techniques et le personnel de l'ONN).

### → Qui ?

En fonction des ressources humaines et financières disponibles, cette première phase pourrait être confiée à un département ou à une personne spécifique au sein de l'ONN ou pourrait éventuellement être externalisée auprès d'un consultant connaissant bien la structure, les rôles et les responsabilités de l'administration du pays.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

Les informations nécessaires sont généralement accessibles au public, mais ne sont pas nécessairement toutes rassemblées en un seul et même endroit ou dans un seul et même document. Dans les pays où l'infrastructure des TIC est limitée, il peut s'avérer nécessaire de passer par des contacts préexistants, formels et informels, au sein de certaines administrations, puis de « suivre la chaîne » de l'information fournie pour identifier d'autres décideurs politiques concernés. Traditionnellement, l'ONN entretient de bonnes relations avec le ministère de l'Industrie et du Commerce (ou ses équivalents), ce qui constitue un bon point de départ.

## Phase 1.2 Identifier les rôles et responsabilités actuels des principales parties intéressées

### → Résultats escomptés

Compréhension des parties intéressées qui ont un intérêt et un rôle à jouer dans l'élaboration des politiques et le paysage réglementaire ; leurs rôles, leurs responsabilités et leurs interactions potentielles avec l'ONN.

### → Pourquoi ?

Faciliter une approche harmonisée et l'adhésion de toutes les parties intéressées à l'utilisation des normes pour aider à l'élaboration des politiques et au développement des RT.

### → Quoi ?

Identification des personnes qui seront affectées par les politiques et réglementations publiques, ou qui se perçoivent comme telles, afin que leurs besoins et leurs attentes (et préoccupations) puissent être pris en considération.

Les parties intéressées typiques peuvent inclure, notamment les suivantes (outre l'ONN lui-même).

- Décideurs et régulateurs
- Associations de consommateurs
- Associations professionnelles de l'industrie, du commerce et/ou du secteur des services (y compris les associations de PME)
- Universités
- Utilisateurs (par exemple, entrepreneurs, entreprises de services publics, organismes d'achat/de passation de marchés du secteur privé ou public, exportateurs, etc.)
- L'organisme national d'accréditation (ou, à défaut, le point focal pour l'accréditation nationale)
- L'Institut national de métrologie
- Laboratoires d'essais (par exemple, laboratoires médicaux, laboratoires d'essais dans les domaines de l'alimentation ou de l'environnement)
- Organismes d'inspection (par exemple, organismes d'inspection des importations)

- Organismes de certification de produits, de systèmes ou de personnes opérant dans le pays
- Organismes de surveillance du marché
- Représentants des partenaires commerciaux régionaux et internationaux

### → Qui ?

En fonction des ressources humaines et financières préexistantes au sein de l'ONN, cette tâche pourrait être confiée à un département ou à une personne spécifique ou pourrait être externalisée auprès d'un consultant connaissant les structures typiques des INQ.

### → Comment ?

Il est attendu de l'ONN qu'il effectue des recherches documentaires<sup>58</sup> sur les différentes parties intéressées et sur la question de savoir si celles-ci sont organisées de manière formelle (par exemple par le biais d'associations professionnelles, d'associations de consommateurs et d'associations d'organismes d'EC). Les groupes de parties intéressées seront probablement très similaires (voire identiques) à ceux qui s'appliquent également à l'ONN. L'ONN devrait faire part de ses intentions de manière ouverte et transparente, en expliquant l'objectif de l'exercice, et commencer à susciter le soutien et le consensus autour de l'idée d'une politique et d'une réglementation fondées sur des normes.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

Si les différents groupes de parties intéressées ne sont pas organisés de manière formelle, il peut s'avérer nécessaire de contacter individuellement un échantillon représentatif de ces parties intéressées afin d'obtenir de plus amples informations, notamment sur leurs principales priorités. Cette prise de contact pourrait par exemple se faire en exploitant les informations contenues dans les listes de membres des TC de l'ONN. Idéalement, les comités techniques de l'ONN devraient déjà inclure un large éventail de parties intéressées concernées, ou avoir en place des campagnes de participation publiées sur le site Web de l'ONN ou dans ses bulletins d'information. Une autre source d'information pourrait être les plans d'action des TC, si disponibles.

<sup>58</sup> L'élaboration d'une SNN peut également contribuer à l'identification des principales parties intéressées et de leurs rôles et responsabilités. Pour plus d'informations, voir <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100450.html>.

---

## Phase 1.3 Vérifier les liens avec la PNQ (le cas échéant) et d'autres institutions de l'IQ

---

### → Résultats escomptés

Confirmation de la base formelle de l'INQ (y compris toute PNQ en place). Compréhension des relations et des interactions clés de l'ONN au sein de l'INQ, de la nécessité d'établir des liens formels avec d'autres institutions et/ou de développer ou de mettre à jour la PNQ.

### → Pourquoi ?

Éviter les activités potentiellement conflictuelles ou qui se chevauchent et faciliter l'utilisation la plus efficace possible des ressources.

### → Quoi ?

Vérification du rôle formel de l'ONN au sein de l'INQ et de ses relations avec les autres institutions de l'INQ.

### → Qui ?

Cela peut se faire en désignant une personne au sein de l'ONN pour mener la recherche initiale, sur une période relativement courte.

### → Comment ?

Si une PNQ est en place, celle-ci comprendra une grande partie des informations requises, surtout si elle a été élaborée dans le cadre d'un processus de recherche de consensus entre toutes les parties intéressées. L'ONN doit s'assurer que la PNQ est toujours valable et pertinente ; dans la négative, il peut être opportun d'entamer une révision.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

En l'absence de PNQ, l'ONN devrait vérifier dans quelle mesure les rôles, les responsabilités et les interactions entre les différents acteurs de l'INQ sont décrits par d'autres moyens, ce qui (soit en parallèle, soit à un stade ultérieur) pourrait alors servir à stimuler l'élaboration d'une PNQ formalisée, l'ONN jouant un rôle clé à cet égard.

## Phase 1.4 Identifier les rôles et responsabilités actuels pour les RT

### → Résultats escomptés

Identification des différents organismes de réglementation dans le pays, ainsi que de leurs domaines de responsabilité et d'autorité.

### → Pourquoi ?

Pour ouvrir la voie à une collaboration potentielle.

### → Quoi ?

Comprendre qui sont les principaux régulateurs avec lesquels l'ONN doit interagir.

### → Qui ?

En fonction des ressources humaines et financières disponibles, cette tâche pourrait être confiée à un département ou à une personne spécifique au sein de l'ONN ou pourrait éventuellement être externalisée auprès d'un consultant connaissant bien la structure réglementaire du pays.

### → Comment ?

Les informations sur les organismes de réglementation peuvent parfois ne nécessiter qu'une brève recherche sur Internet ; dans d'autres cas, il peut être nécessaire d'entreprendre des recherches plus approfondies.

Les organismes de réglementation sont généralement placés sous la tutelle des ministères suivants :

- Commerce et industrie (ou équivalent)
- Agriculture et/ou pêche
- Santé
- Défense
- Environnement/énergie/eau
- Finances
- Travaux publics
- Transports

Les désignations et responsabilités spécifiques peuvent varier d'un pays à l'autre, mais l'orientation générale des différents objectifs réglementaires est susceptible d'être très similaire.

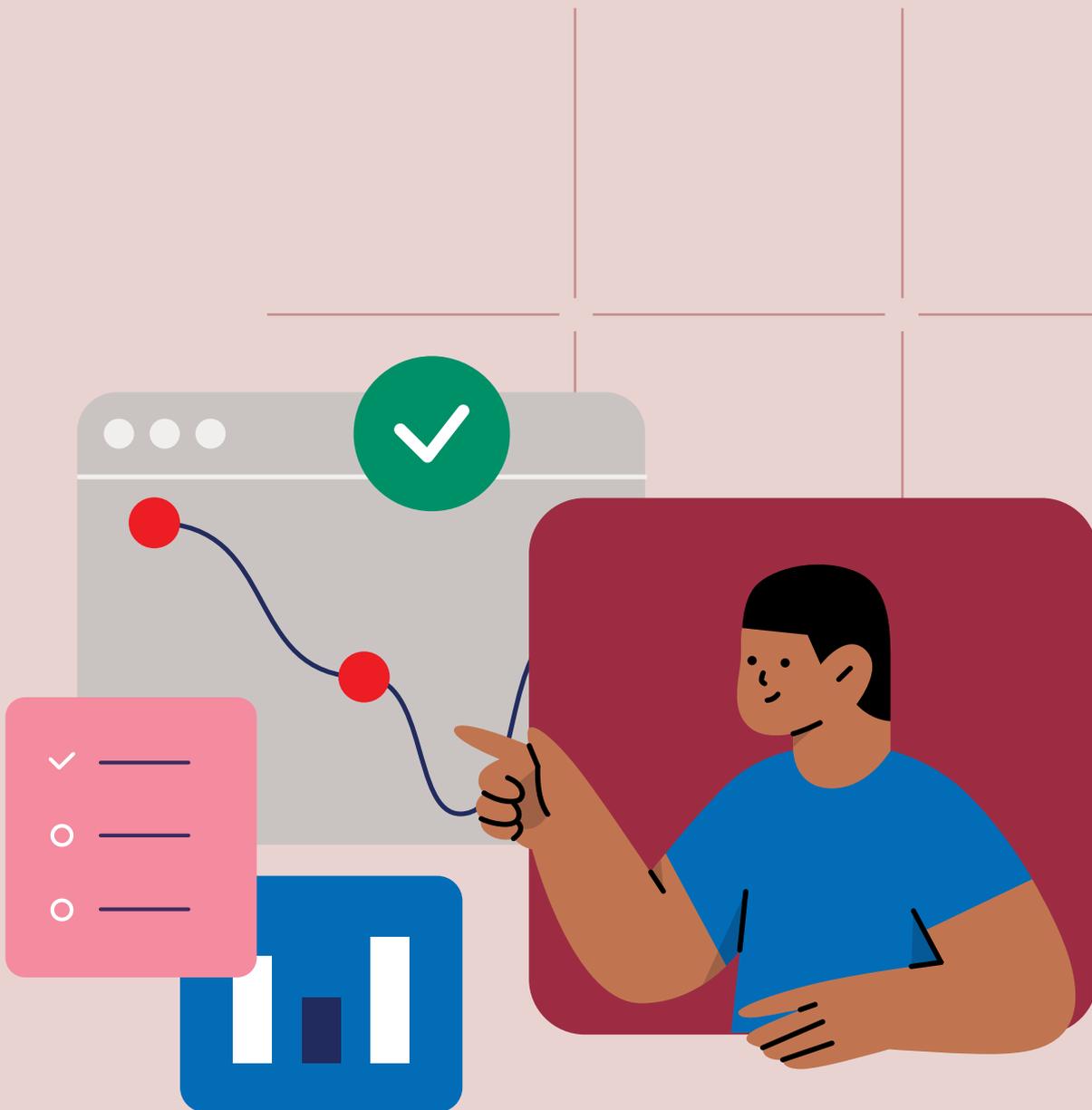
### → Difficultés et mesures d'atténuation

S'il n'existe pas de source d'information unique facilement accessible (comme un site Web gouvernemental), il peut être judicieux de s'engager auprès des plus hauts niveaux du gouvernement, des associations professionnelles et d'autres parties intéressées de l'ONN pour déterminer quelles réglementations (et, par déduction, quels régulateurs) sont pertinentes pour les produits et services qu'ils fournissent, et pour dessiner progressivement les contours de l'environnement réglementaire.

---

# Étape 2

## Effectuer une analyse des écarts



L'objectif principal de l'étape 2 est de comprendre où il est nécessaire de renforcer la collaboration et/ou de clarifier les rôles et les responsabilités entre l'ONN et les décideurs/régulateurs.

Par définition, une analyse des écarts est une comparaison entre la situation souhaitée et la situation actuelle (réelle). La situation souhaitée (du point de vue de l'ONN) est que les pouvoirs publics utilisent les normes d'application volontaire de l'ONN au maximum de leur potentiel afin d'appuyer l'élaboration et le déploiement efficaces et efficients des politiques publiques.

Avant la rédaction initiale d'un plan d'action par l'ONN (étape 3), il est essentiel que soit clairement cernée la situation actuelle. Une partie de cette tâche aurait déjà été accomplie (au niveau stratégique de l'étape 1), notamment en ce qui concerne les institutions impliquées et leur approche globale de l'élaboration des politiques et des RT.

L'étape 2 vise à réaliser une analyse plus fine qui permettra à l'ONN de définir les domaines clés dans lesquels il convient de concentrer des ressources limitées pour produire le plus fort impact.

Phases :

- 2.1 Identifier l'approche actuelle des normes par les régulateurs
- 2.2 Examiner le portefeuille de normes disponibles pour appuyer les politiques publiques
- 2.3 Examiner les capacités en matière d'EC
- 2.4 Examiner les capacités de surveillance du marché
- 2.5 Identifier les domaines politiques prioritaires pour l'ONN

## Phase 2.1 Identifier l'approche actuelle des normes par les régulateurs

### → Résultats escomptés

Compréhension des différentes approches d'élaboration des RT adoptées par les divers organismes de réglementation du pays (voir les résultats escomptés de la phase 1.4).

### → Pourquoi ?

Pour comprendre la multitude de RT qui sont généralement en vigueur, afin de servir de base à des suggestions sur la manière dont leur élaboration pourrait être améliorée par l'utilisation de normes, ou par des options politiques moins onéreuses basées sur des normes.

### → Quoi ?

Identifier les RT actuels et valides, y compris leur champ d'application générique, l'autorité de réglementation responsable, la date de publication et la référence à toute norme nationale, régionale ou internationale. Obtenir des informations sur le degré d'adoption des BPR par les organismes de réglementation (souvent nombreux) du pays.

### → Qui ?

Cette tâche est plus laborieuse que techniquement difficile, et peut donc être confiée à du personnel relativement junior de l'ONN, ou être externalisée, avec des orientations et des instructions appropriées de la part de la direction de l'ONN.

### → Comment ?

Cette phase nécessite beaucoup de temps et d'efforts pour dresser un bilan détaillé du paysage réglementaire et de la manière dont les RT élaborés par les différents organismes de réglementation se réfèrent actuellement aux normes internationales, régionales et nationales ou les utilisent. Ce travail consistera généralement en des recherches documentaires et dépendra en grande partie de la disponibilité des bases de données nationales et/ou des bases de données gérées par chaque administration publique ou organisme de réglementation. En l'absence d'une base de données nationale, les ONN devraient s'appuyer sur les résultats de la phase 1.4, à savoir l'identification des rôles et responsabilités actuels pour les RT, afin d'identifier les réglementations spécifiques émises par chacun des organismes de réglementation.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

Si aucune mention spécifique n'est faite sur les approches adoptées par les régulateurs (par exemple sur leurs sites Web ou dans d'autres publications), l'ONN pourrait adopter une approche basée sur l'échantillonnage et examiner quelques exemples récents de réglementations publiées. Il convient cependant de veiller à ne pas s'attarder à ce stade en entrant trop dans le détail de chaque RT.

En fonction de la taille du pays et de son approche de la réglementation, les RT en vigueur peuvent être en grand nombre. Dans ce cas, il sera nécessaire d'établir un premier ordre de priorité pour se concentrer uniquement sur ceux qui sont pertinents pour les domaines de politique publique clés (identifiés en phase 1.1). Il s'agit d'identifier les domaines de politique publique, les structures et les départements clés de l'administration, ou de prendre un échantillon des règlements publiés par chaque organisme de réglementation sur un sujet spécifique, afin de mieux appréhender les difficultés et les moyens de les atténuer.

→ **Documents de référence/modèles**

- <https://www.forbes.com/sites/waynecrews/2017/08/15/how-many-rules-and-regulations-do-federal-agencies-issue/#:~:text=Looking%20back%2C%20there%20have%20been,play%20at%20year%2Dend%202016.>
- Code des règlements fédéraux des États-Unis (CFR); <https://ecfr.io/> disponible sur <https://www.fda.gov/regulatory-information/fda-rules-and-regulations>.
- Exemple de site Web d'une agence de réglementation pour des produits spécifiques, voir <http://antigo.anvisa.gov.br/cosmetics>.

## Phase 2.2 Examiner le portefeuille de normes disponibles pour appuyer les politiques publiques

### → Résultats escomptés

Liens nécessaires pour soutenir les décideurs politiques/régulateurs identifiés ; possibilité de soutenir d'autres options politiques.

### → Pourquoi ?

Pour faciliter l'auto-évaluation par l'ONN de son propre portefeuille de normes et de la mesure dans laquelle il pourrait être nécessaire de le remanier pour soutenir les objectifs politiques/réglementaires spécifiques des pouvoirs publics.

### → Quoi ?

Examiner le portefeuille actuel de normes nationales, la date de publication (dernière révision) et s'il s'agit ou non d'adoptions nationales de normes régionales ou de Normes internationales.

### → Qui ?

En fonction des ressources humaines et financières disponibles, cette tâche pourrait être confiée à un département ou à une personne spécifique au sein de l'ONN dans le cadre d'un projet à court terme ou pourrait éventuellement être externalisée auprès d'un consultant connaissant bien le domaine des normes et des RT, aux échelons national et international.

### → Comment ?

L'ONN devrait disposer d'une base de données complète recensant toutes ses normes, pas nécessairement sous forme numérique. L'objectif principal est de vérifier dans quelle mesure les normes sont actuelles, reflètent le consensus international et comment elles sont (ou pourraient être) utilisées pour appuyer les RT ou d'autres initiatives politiques. La première partie de cette analyse est relativement simple ; l'analyse de l'adéquation des normes pour une utilisation à l'appui des RT ou d'autres initiatives politiques nécessitera toutefois plus de réflexion et une compréhension plus approfondie du contenu technique des normes. Ce travail dépendra également de la mesure dans laquelle l'ONN a lui-même publié des « normes obligatoires » traditionnellement considérées comme des RT.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

En fonction de la taille du pays, le nombre de normes (y compris de « normes obligatoires ») qui, selon les ressources dont dispose l'ONN, peuvent ou non avoir été mises à jour peut être important. Il peut s'avérer nécessaire d'établir un premier ordre de priorité afin de se concentrer uniquement sur celles qui sont pertinentes pour les domaines de politique publique clés (identifiés en phase 1.1). En tout état de cause, il devrait être possible d'identifier les normes qui n'ont pas été examinées ou révisées pendant une période de temps significative et – au moyen d'un échantillon relativement petit – le pourcentage de normes qui sont des adoptions nationales de Normes internationales.

## Phase 2.3 Examiner les capacités en matière d'EC

### → Résultats escomptés

L'utilisation réelle et potentielle des normes comme base pour l'EC et la démonstration de la conformité réglementaire.

### → Pourquoi ?

La confiance des pouvoirs publics et du grand public dans une approche normative de la politique et des RT est étroitement liée à la disponibilité et au choix des procédures de vérification de la conformité réglementaire.

### → Quoi ?

Examiner la disponibilité des organismes d'EC dans le pays et la mesure dans laquelle les régulateurs exigent et/ou se réfèrent à l'accréditation et à l'utilisation des Normes internationales (telles que celles fournies dans la boîte à outils de l'ISO/CASCO) comme base pour démontrer la conformité à leurs RT.

### → Qui ?

En fonction des ressources humaines et financières disponibles, cette tâche pourrait être confiée à un département ou à une personne spécifique au sein de l'ONN dans le cadre d'un projet à court terme ou pourrait éventuellement être externalisée auprès d'un consultant connaissant bien le domaine des normes et de l'EC, aux échelons national et international.

### → Comment ?

Dans de nombreuses économies, l'ONN lui-même dispose d'un OEC. Cela peut constituer un point de départ pour l'analyse, en particulier dans les petits pays à faible revenu où les possibilités d'EC sont peu faibles.

La plupart des OEC font connaître leurs services d'une manière ou d'une autre, ce qui peut être une source d'informations de contact pour initier la communication.

Une autre excellente source d'information réside dans les entreprises locales qui doivent se conformer aux RT nationaux, voire internationaux. Ils seront bien conscients des exigences à respecter lorsqu'ils cherchent à faire appel à des OEC. On peut s'attendre à ce que ces parties intéressées siègent au conseil de l'ONN ou à ses comités techniques, ce qui facilitera la communication.

Les partenaires commerciaux internationaux (ou les organisations régionales/internationales) peuvent également fournir des informations utiles en cas d'impression d'un recours excessif ou inapproprié à des procédures d'EC dans le pays de l'ONN conçues pour fermer le marché à la concurrence loyale (en particulier si les procédures ne sont pas conformes aux meilleures pratiques internationales). De même, les entreprises nationales qui souhaitent exporter leurs produits peuvent se heurter à l'absence d'OEC locaux reconnus (par exemple si ceux-ci ne répondent pas aux exigences internationalement reconnues).

### → Difficultés et mesures d'atténuation

Si l'ONN offre lui-même des services d'EC, les autres OEC pourraient être réticents à fournir à l'ONN les informations demandées. Dans ce cas, il peut être judicieux d'établir une liaison directe avec les pouvoirs publics pour obtenir ou demander les informations au nom de l'ONN.

## Phase 2.4 Examiner les capacités de surveillance du marché

### → Résultats escomptés

Utilisation réelle et potentielle des normes comme base de la surveillance du marché.

### → Pourquoi ?

Les meilleures pratiques internationales visent une approche de la conformité réglementaire qui établit un équilibre entre les contrôles « avant la mise sur le marché » et les contrôles « après la mise sur le marché » (surveillance du marché). La surveillance du marché est donc un élément important pour s'assurer que les exigences sont respectées de manière cohérente.

### → Quoi ?

Vérification de l'étendue, des responsabilités et de l'influence des Normes internationales sur les activités de surveillance du marché dans le pays.

### → Qui ?

En fonction des ressources humaines et financières disponibles, cette tâche pourrait être confiée à un département ou à une personne spécifique au sein de l'ONN dans le cadre d'un projet à court terme ou pourrait éventuellement être externalisée auprès d'un consultant connaissant bien le domaine des RT et de la surveillance du marché.

### → Comment ?

La surveillance du marché relève normalement de la responsabilité de l'organisme de réglementation à l'origine des RT concernés, et il est notoirement difficile d'obtenir des informations sur la surveillance du marché à partir de sources autres que l'organisme de réglementation lui-même. Dans certains cas, les OEC pourraient être en mesure de fournir des informations si, par exemple, les activités de surveillance du marché du régulateur ou de son représentant impliquent des essais ou des inspections de produits.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

De nombreuses activités de surveillance du marché pâtissent d'un sous-financement chronique, de sorte qu'elles peuvent être inexistantes ou déclenchées par la nécessité de réagir face à des incidents de sécurité, plutôt que d'être menées selon une approche systématique fondée sur le risque. Les médias et/ou les associations de consommateurs peuvent donc constituer une autre source d'information utile. Un excellent exemple de collaboration entre un régulateur et les médias est la relation à long terme entre Inmetro et l'émission télévisée d'actualité populaire « Fantastico » au Brésil. Suivie par des millions de téléspectateurs chaque dimanche soir, cette émission a sensibilisé aux problèmes de conformité au moyen d'échantillons de produits prélevés sur le marché.

### → Ressource

[https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/archive/pdf/fr/casco\\_guide.pdf](https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/archive/pdf/fr/casco_guide.pdf).

## Phase 2.5 Identifier les domaines politiques prioritaires pour l'ONN

### → Résultats escomptés

Définition des domaines dans lesquels l'ONN devrait concentrer ses ressources.

### → Pourquoi ?

L'ONN ne dispose que de ressources limitées et doit donc les affecter en priorité aux domaines qui offrent le meilleur retour sur investissement.

### → Quoi ?

L'ONN doit identifier ses propres priorités, alignées autant que possible sur les objectifs politiques des pouvoirs publics (qui peuvent financer directement ou indirectement les activités de l'ONN) en se référant à la SNN (si disponible) ou à d'autres documents stratégiques de ce type.

### → Qui ?

La direction de l'ONN.

### → Comment ?

En utilisant les informations tirées des résultats des étapes 1 et 2, des phases 2.1 à 2.4 pour sélectionner ou développer des projets spécifiques compatibles avec le financement disponible (y compris tout financement potentiel ou toute assistance technique de la part d'organisations de développement internationales).

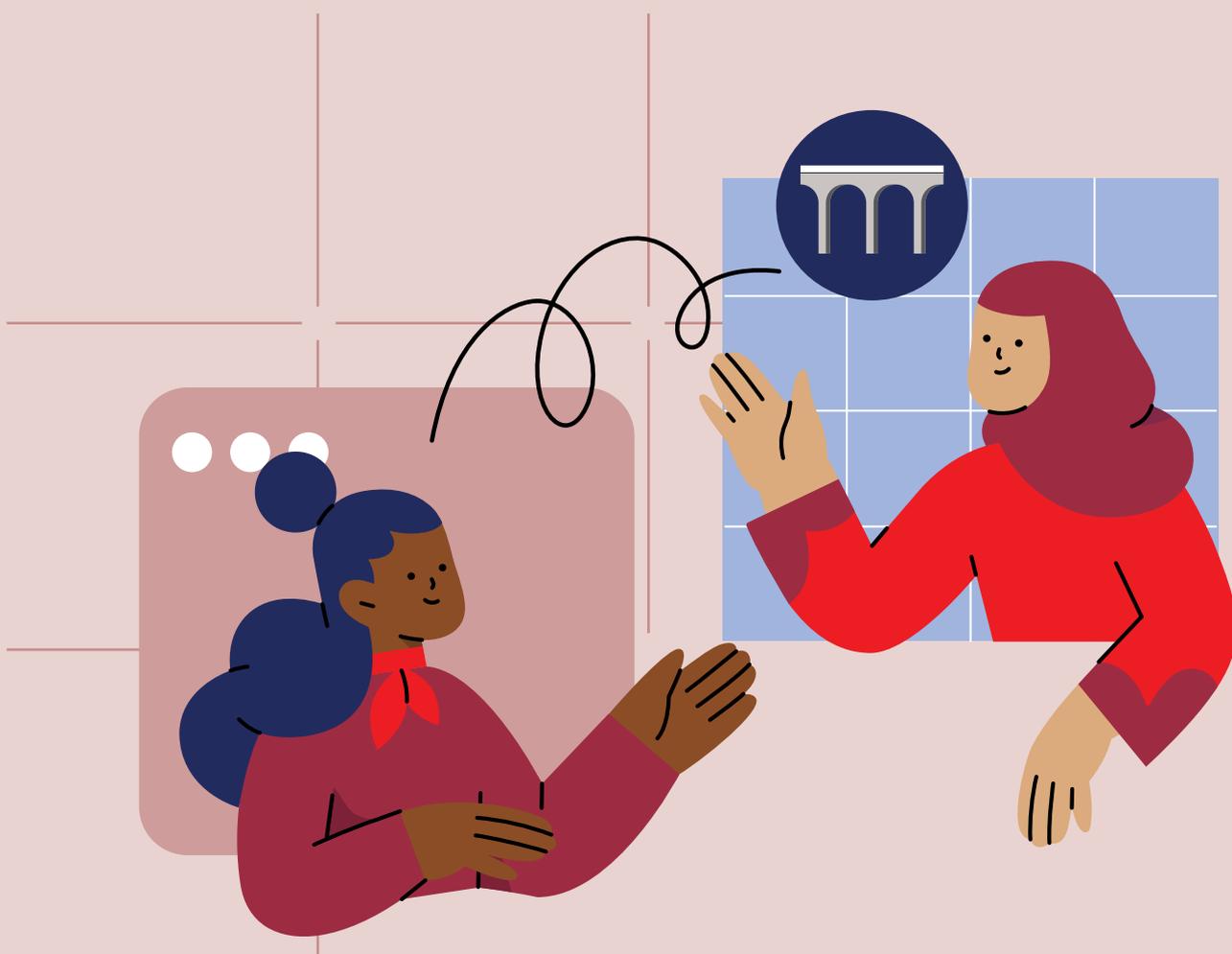
### → Difficultés et mesures d'atténuation

L'ensemble de cette initiative de l'ONN peut sembler être une tâche extrêmement fastidieuse, c'est pourquoi elle doit être décomposée en « petits morceaux ». Une stratégie pourrait consister à développer un ou plusieurs projets pilotes avec un service de l'administration publique engagé sur un sujet relativement facile ou non controversé, afin d'obtenir des résultats rapides et des exemples de réussite à partager avec d'autres. Il peut s'agir, par exemple :

- de travailler avec un régulateur spécifique pour élaborer ou adopter des normes d'application volontaire afin de remplacer une législation prescriptive obsolète (et difficile à appliquer).
- d'élaborer ou adopter des normes d'application volontaire pour aider les décideurs politiques à poursuivre de nouveaux objectifs politiques spécifiques.

## Étape 3

# Bâtir des passerelles entre l'ONN et les décideurs et régulateurs



La troisième étape du processus implique l'établissement d'un plan d'action visant à promouvoir des canaux de communication réciproque robustes et durables avec les parties intéressées identifiées à l'étape 1, en mettant l'accent sur les décideurs politiques et les régulateurs, et classées par ordre de priorité en fonction des résultats de l'analyse des écarts réalisée à l'étape 2. Il est important de s'assurer que tous sont conscients des avantages à tirer de l'utilisation des Normes internationales en tant que moyen efficace et efficient de mise en œuvre de la politique et de soutien aux RT.

Phases :

- 3.1 Sensibiliser les ONN aux avantages de la collaboration avec les décideurs politiques et les régulateurs et attribuer les responsabilités en matière de coordination
- 3.2 Sensibiliser les pouvoirs publics au rôle de l'ONN
- 3.3 Expliquer aux décideurs politiques et aux régulateurs le rôle important des normes d'application volontaire

### Phase 3.1 Sensibiliser l'ONN aux avantages de la collaboration avec les décideurs politiques et les régulateurs et attribuer les responsabilités en matière de coordination

#### → Résultats escomptés

L'adhésion du personnel à tous les niveaux de l'ONN et une définition claire des rôles et des responsabilités pour la coordination avec les décideurs et les régulateurs aux niveaux stratégique, de gestion et opérationnel.

#### → Pourquoi ?

Veiller à ce que l'ONN ait une vision cohérente des contributions que peuvent apporter les normes d'application volontaire et à ce que les responsabilités et les pouvoirs en matière de communication avec les différents niveaux de l'administration publique soient définis.

#### → Quoi ?

Promouvoir la compréhension des différentes approches de l'élaboration des politiques en utilisant les Normes internationales, régionales et nationales comme alternative à l'élaboration de solutions réglementaires.

Veiller à ce que les personnes concernées au sein de l'ONN soient bien informées de la nécessité des BPR, y compris du rôle des normes d'application volontaire et des normes « obligatoires ».

#### → Qui ?

En fonction de la taille de l'ONN et des ressources disponibles, la coordination de cette tâche peut être répartie comme suit :

- Un directeur spécifique chargé des affaires publiques (soit en confiant ce rôle à un directeur en place, soit en recrutant une personne pour pourvoir un nouveau poste). Cette fonction peut être intégrée ou non à la fonction de relations internationales de l'ONN.
- Un comité de pilotage (comprenant éventuellement d'autres parties intéressées).

NOTE : les cadres supérieurs de l'ONN doivent non seulement être techniquement compétents en matière de normalisation, mais également capables d'engager un dialogue avec les autorités publiques, les législateurs et les régulateurs.

**→ Comment ?**

Fournir une formation ou d'autres activités de sensibilisation à tout le personnel concerné de l'ONN (y compris, le cas échéant, les membres du conseil et des comités techniques de l'ONN) afin de couvrir les principaux sujets abordés dans le présent document. L'accent devrait être mis sur l'examen des normes du point de vue des décideurs politiques et des régulateurs, et sur la manière de surmonter les éventuels obstacles à la collaboration.

**→ Difficultés et mesures d'atténuation**

Le personnel des ONN doit avoir connaissance des critiques légitimes du processus d'élaboration des normes susceptibles d'ébranler la confiance des décideurs et des régulateurs et être en mesure d'y répondre, notamment la question du déséquilibre dans la représentation au sein des comités techniques (comme la potentielle surreprésentation des fournisseurs de produits et sous-représentation des entreprises utilisatrices de produits, des consommateurs, des syndicats, des groupes de défense de l'environnement et autres organisations).

En gardant ces considérations à l'esprit, les ONN peuvent persuader les membres de leur comité d'élaboration des normes (et leurs employeurs) que la collaboration avec les décideurs politiques et les régulateurs peut apporter une valeur à leur travail, en ce que les normes inspireront une plus grande confiance dans le commerce, l'approvisionnement et la mise sur le marché des produits et des services. Cela peut alors inciter les employeurs et les parties intéressées à prendre part au processus d'élaboration des normes et créer ainsi un cercle vertueux.

## Phase 3.2 Sensibiliser les pouvoirs publics au rôle de l'ONN

### → Résultats escomptés

Une stratégie de communication élaborée et des « champions » potentiels à des niveaux élevés de l'administration identifiés.

### → Pourquoi ?

Il s'agit probablement de l'une des phases les plus importantes de l'ensemble du processus d'engagement avec les décideurs politiques et les régulateurs, afin de créer une masse critique de soutien pour le rôle de l'ONN au sein des pouvoirs publics.

### → Qui ?

Cette phase vise à « ancrer l'ONN dans le système de pensée des décideurs politiques et des régulateurs », avant la phase 3.3 qui vise à sensibiliser aux contributions spécifiques que peuvent apporter les normes d'application volontaire.

### → Qui ?

Cette initiative devrait être un effort consolidé mené par la direction de l'ONN (coordinateur des affaires publiques – voir Phase 3.1), avec le soutien des membres du conseil, de l'ensemble du personnel et des représentants des parties intéressées des TC. L'ONN devrait envisager de nommer à son conseil des personnes ayant l'expérience des relations avec les pouvoirs publics et les assemblées législatives, si ce n'est pas déjà le cas.

### → Comment ?

Il est important que l'ONN élabore une stratégie de communication et un plan de mise en œuvre. Une stratégie type couvre ce que les communications visent à atteindre (le **quoi**, les objectifs), les interlocuteurs que l'ONN doit viser en priorité (le **qui**, les publics), la teneur du discours à tenir auprès de ces publics (le **quoi**, les messages clés), et, plus généralement, la manière dont l'ONN communiquera avec eux (le **comment**, les canaux de communication).

L'ONN devrait d'abord privilégier des cibles faciles et des résultats rapides, en cultivant et en développant ses relations avec les fonctionnaires qui ont déjà compris le rôle de l'ONN et qui lui sont traditionnellement favorables. L'ONN devrait entretenir des contacts réguliers avec ces

« champions », en leur fournissant des éléments étayant les arguments en faveur de l'élaboration de politiques fondées sur les normes dans leur sphère d'influence.

Il est également important de s'engager auprès d'autres groupes d'influence, et, en particulier, de cultiver des relations avec les consommateurs, les syndicats, les organisations environnementales et d'autres membres de la société civile qui considèrent que les réglementations fondées sur des normes sont utiles à leurs intérêts. Il s'agit d'obtenir leur adhésion, leur implication et leur accord pour faire pression sur les pouvoirs publics et les assemblées législatives.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

Si l'ONN n'est soutenu qu'au niveau opérationnel de l'administration publique, il doit travailler avec les fonctionnaires concernés pour porter les avantages à l'attention de leurs supérieurs chaque fois que l'occasion se présente.

Si une nouvelle administration réformatrice souhaite promouvoir un changement d'approche en matière d'élaboration des politiques et réglementations, en mettant davantage l'accent sur l'utilisation de normes d'application volontaire, il se peut que les personnes au niveau opérationnel, tant au sein du gouvernement que de l'ONN, se montrent réticentes. Si les ministres ont une certaine capacité de décision et d'orientation, l'adhésion réelle de l'ensemble de l'administration dépend de la force de persuasion et de l'obtention du consensus. La stratégie et le plan de communication de l'ONN ne devraient donc pas se concentrer exclusivement sur les plus hauts niveaux de l'administration publique; la sensibilisation peut souvent être plus fructueuse aux niveaux inférieurs, en montrant qu'au lieu d'être une « menace » pour les régulateurs, l'ONN peut en fait faciliter leur travail et rendre les résultats obtenus plus efficaces.

### → Ressources

Un excellent exemple de stratégie de communication, assortie d'une boîte à outils pour sa mise en œuvre, est disponible à l'adresse suivante : <https://www.health.org.uk/publications/communications-in-health-care-improvement-a-toolkit>.

### Phase 3.3 Expliquer aux décideurs politiques et aux régulateurs le rôle important des normes d'application volontaire

#### → Résultats escomptés

Sensibilisation accrue des décideurs politiques et des régulateurs aux avantages de l'utilisation des normes nationales, régionales et internationales pour appuyer leurs activités.

#### → Pourquoi ?

Aider les décideurs politiques et les régulateurs à comprendre les avantages de l'élaboration et de l'utilisation d'une législation fondée sur des normes d'application volontaire et orientée vers des objectifs, puis les aider à opérer un changement d'approche qui peut s'avérer radical et possiblement difficile à mener à bien.

#### → Quoi ?

Le message général à transmettre aux décideurs politiques et aux régulateurs devrait être basé sur des publications comme le document de l'ISO et de l'IEC<sup>59</sup> *Normes internationales ISO et IEC pour les décideurs politiques*, adapté au contexte local (national).

#### → Qui ?

Tous les membres de l'ONN et tous ceux qui sont en relation avec celui-ci devraient être considérés comme des ambassadeurs potentiels pour promouvoir l'utilisation des normes d'application volontaire par les pouvoirs publics et les régulateurs dans le but de soutenir leurs objectifs politiques.

#### → Comment ?

Cette phase devrait s'appuyer sur le plan de communication, élaboré dans le cadre de la phase 3.2, pour promouvoir des activités de sensibilisation destinées à tous les niveaux de l'administration publique et couvrant les principaux sujets abordés dans le présent document. Les orientations contenues dans la publication de l'ISO<sup>60</sup> *Stratégies nationales de normalisation* peuvent également être utiles à cet égard, en particulier la section A.3.4 (« Messages-clés à l'attention des organismes gouvernementaux et des pouvoirs publics »).

#### → Difficultés et mesures d'atténuation

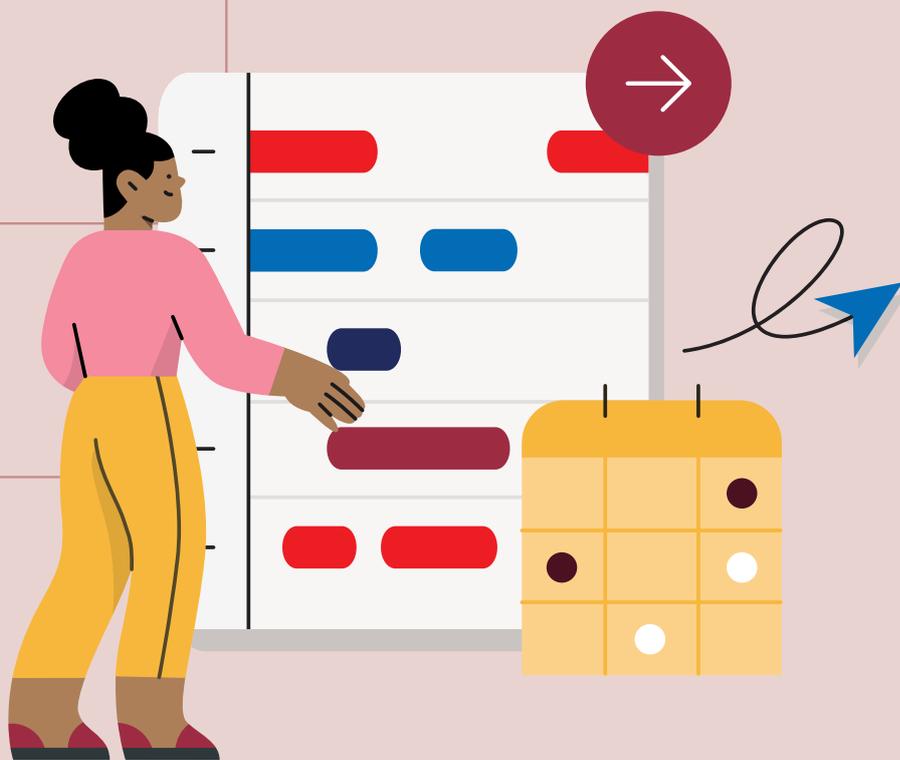
Il est important, dans le cadre de la promotion de normes d'application volontaire et consensuelles, que les ONN commencent par prendre acte des traditions législatives nationales pour renforcer progressivement le soutien en faveur d'un changement d'approche. Il peut être judicieux de faciliter des rencontres entre des fonctionnaires du gouvernement et leurs homologues d'autres pays dont l'expérience de l'utilisation des normes d'application volontaire est positive, afin de partager ces exemples de réussite et encourager le processus de changement. Il est également important de veiller à ce que la politique et les réglementations fondées sur les normes figurent à l'ordre du jour des visites ministérielles et de la participation aux manifestations régionales.

59 Disponible sur <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100359.html>.

60 Disponible sur <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100450.html>.

## Étape 4

# Dresser un plan pour la collaboration future de l'ONN avec les décideurs politiques et les régulateurs



Une fois que les passerelles appropriées ont été établies avec les décideurs politiques et les régulateurs (étape 3), il n'est pas rare que la personne responsable soit démise de ses fonctions ou réaffectée et que tout le processus doive être recommencé. Il est donc essentiel d'institutionnaliser la collaboration afin de maintenir les relations à long terme. L'objectif de l'étape 4 est de s'assurer que l'ONN a établi des priorités et des budgets pour les plans à court et à long terme. Ces plans devraient reposer sur les éléments tirés de toutes les étapes précédentes et se concentrer sur la réalisation d'objectifs « SMART » (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Pertinents et Temporels).

Phases :

- 4.1 Mettre en place des mécanismes de collaboration à long terme entre l'ONN et les décideurs politiques et les régulateurs
- 4.2 Élaborer des plans visant à garantir une relation constructive et pérenne entre l'ONN, les décideurs politiques et les élaborateurs de RT
- 4.3 Promouvoir le plan auprès des institutions concernées

## Phase 4.1 Mettre en place des mécanismes de collaboration à long terme entre l'ONN et les décideurs politiques et les régulateurs

### → Résultats escomptés

Définir les responsabilités/autorités pour la collaboration avec des décideurs politiques et des organismes de réglementation spécifiques.

### → Pourquoi ?

Pour veiller à ce que la collaboration à long terme ne dépende pas des actions des individus au sein des organisations respectives, ce qui pourrait entraîner la disparition progressive du bénéfice des premières initiatives entreprises.

### → Quoi ?

Définir la nature des réunions et autres interactions ; décider qui doit être impliqué et les procédures de communication régulières à suivre, y compris les mécanismes et les moyens de s'assurer qu'elles sont effectivement suivies.

### → Qui ?

À ce stade, il serait opportun de mettre en place un groupe formel de supervision à long terme, mené par la direction de l'ONN, mais se composant de décideurs politiques, de régulateurs et d'autres parties intéressées. Si le pays dispose d'une PNQ associée à un comité de pilotage dédié, il peut être judicieux de créer ce groupe de supervision en tant que sous-groupe au sein de ce comité.

### → Comment ?

Une collaboration efficace doit avoir lieu à trois niveaux, à savoir :

- **Niveau stratégique** : pour veiller à ce que la stratégie globale de l'ONN et les documents d'orientation soient propices à la collaboration

avec les décideurs politiques et que des ressources suffisantes soient allouées à cette collaboration.

- **Niveau de management** : pour garantir la mise en œuvre de la stratégie en établissant des canaux de communication avec les décideurs politiques, par exemple par le biais d'un département désigné au sein de l'ONN qui gère les relations politiques avec les organismes gouvernementaux/régionaux et transmet ensuite ces informations aux parties concernées.
- **Niveau du processus** : pour garantir que les différents membres du personnel de l'ONN et les comités techniques suivent les procédures et les lignes directrices convenues pour assurer la collaboration avec les décideurs politiques et les régulateurs, et que les régulateurs peuvent contribuer activement aux processus d'élaboration des normes, le cas échéant.

Lors de la mise en place de ces mécanismes de coopération, il est important :

- de souligner les raisons pour lesquelles l'ONN et les pouvoirs publics estiment que la normalisation est utile en général, et pour le processus d'élaboration des politiques et des RT en particulier ;
- de clarifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces que représentent les RT fondés sur des normes ;
- d'identifier les rythmes et les cycles annuels ou pluriannuels de la législation, de la réglementation et de l'élaboration des normes ; d'élaborer des programmes de réunions et des rapports en fonction de ces rythmes et cycles.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

Lorsque l'on aborde la question des RT, il se peut que tout le monde ne soit pas d'accord sur la nécessité d'une réglementation technique ou sur la possibilité d'atteindre les objectifs politiques par d'autres moyens moins onéreux. Grâce à leurs contacts réguliers avec les parties intéressées, les ONN peuvent contribuer à la formation du consensus et encourager les parties intéressées à faire pression sur le gouvernement et les législateurs de manière organisée, en décidant des moyens d'approche les plus efficaces, compte tenu des us et coutumes, des procédures et des pratiques nationales. Dans d'autres cas, il s'agira plutôt d'amener les parties intéressées à répondre aux propositions de changement émanant du gouvernement ou du législateur. Ce cas de figure peut se poser lorsqu'un gouvernement répond aux propositions de RT émanant d'un organisme régional, comme l'Union européenne ou les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay).

Les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes de consultation sur les propositions de RT ou, s'ils existent déjà, les ONN doivent vérifier qu'ils incluent toutes les parties intéressées et, si ce n'est pas le cas, aider les gouvernements à apporter les changements et les extensions nécessaires pour les inclure.

Les ONN doivent examiner si leurs forums normatifs et autres peuvent être utilisés dans le cadre du processus de consultation, par exemple en arrêtant une position commune entre les parties intéressées, en les encourageant à demander des réunions avec le gouvernement pour défendre ces positions et, le cas échéant, en proposant d'accueillir des réunions de consultation entre des ministres ou des fonctionnaires et les parties intéressées.

## Phase 4.2 Élaborer des plans visant à garantir une relation constructive et pérenne entre l'ONN, les décideurs politiques et les élaborateurs de RT

### → Résultats escomptés

Des responsabilités, des pouvoirs, des budgets et des priorités clairement définis.

### → Pourquoi ?

S'appuyer sur les premières initiatives et veiller à ce que la relation soit pérenne, avec un financement adéquat pour l'ONN.

### → Quoi ?

Un plan de mise en œuvre solide doit généralement répondre aux questions : *qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment* et (aspect crucial pour l'ONN) *combien* ?

Le plan doit être réaliste et comporter des objectifs et des étapes mesurables.

### → Qui ?

L'initiative de l'élaboration du plan devrait venir de la direction de l'ONN, mais aussi prendre en compte les contributions des décideurs politiques et des autres parties intéressées.

### → Comment ?

Les parties impliquées dans l'élaboration du plan devraient identifier :

- des résultats rapides – actions pouvant produire un impact à court terme (mises en œuvre sur une période de 1 à 3 ans), moyennant un investissement supplémentaire minime de la part de l'ONN en termes de ressources ou d'infrastructure.
- des actions à plus long terme (3 à 5 ans et plus), qui pourraient nécessiter des dépenses plus importantes, par exemple en matière de TIC, ainsi que du personnel administratif supplémentaire pour la coordination et l'appui des comités techniques de l'ONN.

Le plan de mise en œuvre à long terme ne devrait pas nécessairement avoir vocation à détailler tous les objectifs politiques potentiels et de toutes les activités de collaboration. Il devrait plutôt dresser une liste des questions actuelles et des évolutions futures probables pour lesquelles les normes sont pertinentes, et des problèmes génériques qu'elles peuvent contribuer à résoudre, le cas échéant. Des priorités peuvent ensuite être attribuées aux différentes actions à court et à long terme, en mettant l'accent sur celles qui sont les plus appropriées au contexte national/ régional du moment. Des plans de travail annuels par secteur ou fonction devraient être dressés et employés, et des points réguliers (annuelles) sur l'état d'avancement et les réalisations devraient être effectués et diffusés.

Les plans doivent être étayés par un chiffrage minutieux et solide et, si possible, par des analyses coûts/bénéfices accompagnées d'exemples spécifiques des avantages que les normes peuvent apporter dans les domaines du commerce, des marchés publics et de la protection du public.

**→ Difficultés et mesures d'atténuation**

Trouver des sources de financement pour les activités d'élaboration des normes est un défi permanent. Il est important que toutes les parties intéressées reconnaissent que si la plupart des ONN sont à but non lucratif, ce ne sont pas des institutions caritatives et qu'ils ont donc besoin de couvrir leurs coûts. Si les normes ont vocation à fournir des solutions rentables aux décideurs politiques et aux régulateurs, il pourrait être opportun que l'ONN sollicite le soutien financier de ces sources au titre des services qu'il fournit, si ce n'est déjà fait.

Dans le cas des pays à faible revenu, un soutien financier pourrait également être obtenu auprès d'organismes de financement internationaux, intéressés à aider le pays à devenir plus actif sur les marchés internationaux ou à promouvoir d'autres objectifs politiques susceptibles d'avoir des répercussions internationales, tels que ceux liés aux ODD des Nations Unies. Cela ne doit toutefois pas être envisagé à plus long terme ; l'ONN devant être en mesure de devenir financièrement autonome.

## Phase 4.3 Promouvoir le plan auprès des institutions concernées

### → Résultats escomptés

Obtenir l'adhésion de toutes les parties intéressées.

### → Pourquoi ?

Assurer le succès à long terme en mobilisant le soutien en faveur d'une approche normative de l'élaboration des politiques et des RT.

### → Quoi ?

Soutenir la collaboration entre l'ONN et les décideurs politiques auprès de toutes les institutions concernées et parties intéressées.

### → Qui ?

La direction de l'ONN.

### → Comment ?

Entreprendre une consultation publique en envoyant des exemplaires du plan à toutes les parties intéressées pour recueillir leurs commentaires, ainsi que des communications de courtoisie aux homologues des organismes de normalisation internationaux et régionaux, ainsi qu'aux personnalités clés des législatures nationales ou régionales.

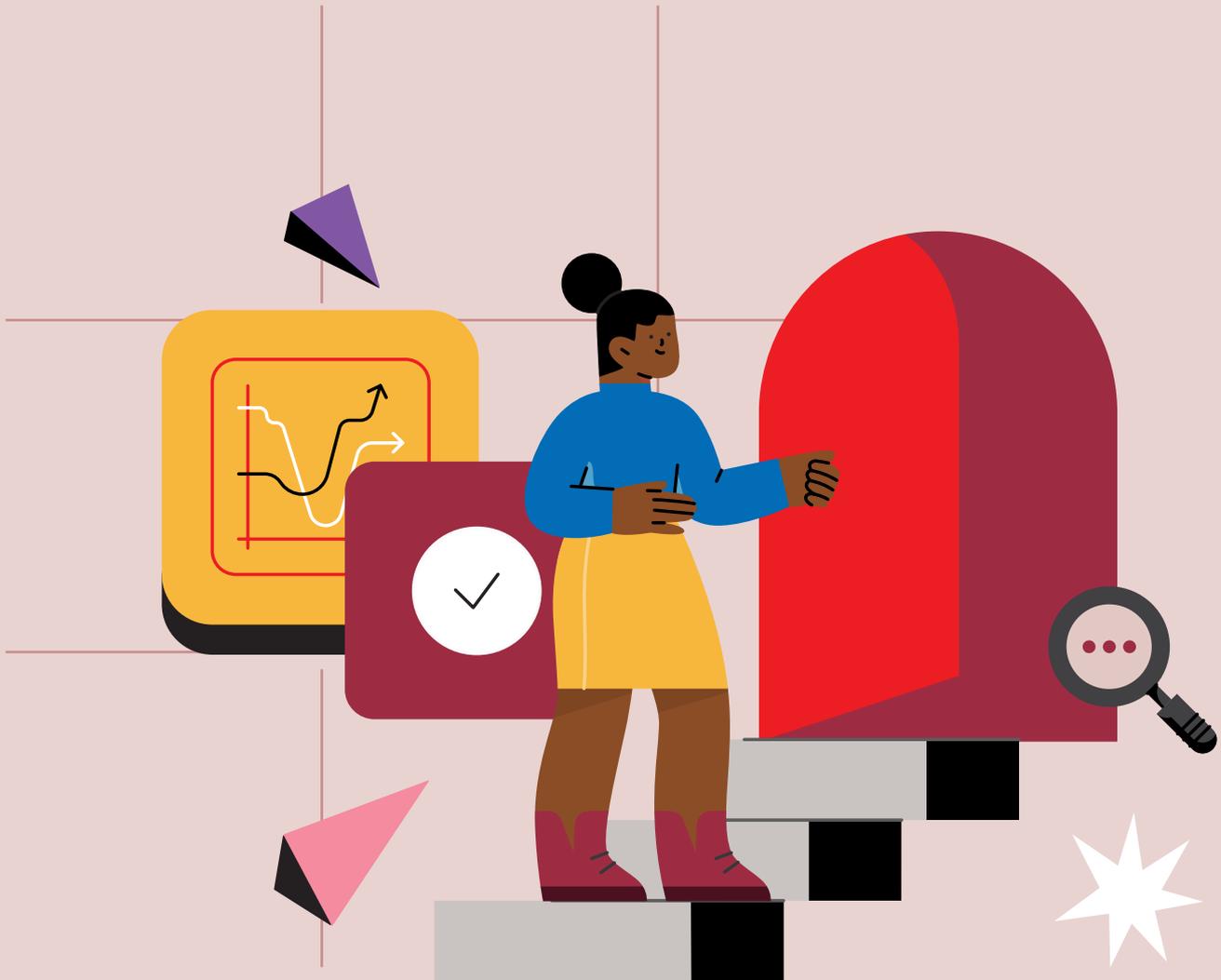
### → Difficultés et mesures d'atténuation

Il convient d'accorder une attention particulière au point de vue des parties intéressées qui n'ont eu que peu d'occasions de participer aux premières étapes du processus, en particulier si elles ne sont pas favorables aux projets visant à accroître la contribution des normes d'application volontaire. Il conviendrait peut-être de voir s'il ne serait pas souhaitable d'apporter quelques modifications à ce qui est proposé ou de faire une dernière tentative pour les rallier. Il s'agit là d'une considération importante, car il est probable qu'elles disposent de leurs propres lignes de communication avec le gouvernement, et il n'est pas souhaitable que les gouvernements reçoivent des messages contradictoires de la part des différentes parties intéressées.

---

# Étape 5

## Mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan



Les circonstances évoluent et, pour garantir une collaboration efficace et durable, il est essentiel de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du plan et, le cas échéant, d'y apporter des modifications. Cela n'a jamais été aussi évident qu'en 2020, lorsque la pandémie de COVID-19 a radicalement changé les approches des gouvernements en matière d'élaboration de politiques et de réglementations à un niveau sans précédent, exigeant des réponses rapides de la part de toutes les parties concernées.

Phases :

5.1 Obtenir l'aval d'un organisme gouvernemental

5.2 Organiser des ateliers aux niveaux appropriés

5.3 Mettre en place des mécanismes de revue et de dialogue permanent avec les décideurs politiques et les régulateurs

---

## Phase 5.1 Obtenir l'aval d'un organisme gouvernemental

---

### → Résultats escomptés

Soutien de haut niveau à la collaboration entre l'ONN et les décideurs/régulateurs.

### → Pourquoi ?

Pour assurer la visibilité et la crédibilité de l'initiative et garantir sa viabilité à long terme.

### → Quoi ?

L'accord, le protocole d'accord ou tout autre instrument (qu'il s'agisse d'un nouveau document ou d'un document existant dont le champ d'application a été élargi) doit être formellement approuvé par un ministre et le directeur de l'ONN.

### → Qui ?

La direction de l'ONN (coordination).

### → Comment ?

L'ONN devrait faire une recommandation au gouvernement sur l'approche qu'il privilégie, avec ses parties intéressées, en matière d'élaboration de politiques et de RT, et sur la manière de consulter et d'impliquer les parties intéressées dans le processus. Plusieurs échanges et tours de négociations peuvent intervenir entre les organismes gouvernementaux et l'ONN avant qu'une position commune ne soit finalisée. Les parties intéressées devraient être tenues informées et leur avis sollicité en cas d'ajouts ou de modifications significatifs.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

Les mécanismes de consultation et de collaboration les plus satisfaisants pour la production de bonnes politiques et de bonnes réglementations sont susceptibles d'émerger d'un processus d'itération entre le gouvernement, les assemblées législatives, l'ONN et d'autres parties intéressées. Si les premières phases n'ont pas été suivies dans le cadre d'une approche systématique et consensuelle, le dernier obstacle à franchir, à savoir l'obtention de l'approbation officielle du gouvernement, peut prendre beaucoup de temps.

---

## Phase 5.2 Organiser des ateliers aux niveaux appropriés

---

### → Résultats escomptés

Établissement de bonnes relations de travail entre l'ONN et les décideurs/régulateurs.

### → Pourquoi ?

Pour veiller à ce que la collaboration soit effectivement comprise et mise en œuvre à tous les niveaux dans les différentes organisations collaboratrices et qu'elle soit portée à la connaissance des autres parties intéressées.

### → Quoi ?

Ateliers informatifs en présentiel ou à distance pour expliquer l'implication nouvelle ou accrue de l'ONN dans l'élaboration des politiques et RT.

### → Qui ?

La direction de l'ONN (coordination).

### → Comment ?

En résumant les approches et les accords conclus et en soulignant les avantages pour toutes les parties concernées à l'aide des arguments présentés précédemment.

En même temps que les invitations à l'atelier, il est conseillé d'informer les participants potentiels du contexte et des objectifs de l'atelier. Cela permettra de replacer l'atelier dans son contexte et, si l'invitation est signée par une personne à un niveau élevé du gouvernement (par exemple un ministre), cela encouragera la participation (en particulier si le ministre doit participer à l'atelier d'une manière ou d'une autre).

### → Difficultés et mesures d'atténuation

Réunir toutes les personnes concernées au même moment et au même endroit est toujours un défi. Une bonne communication préalable et la mise à disposition d'un financement approprié sont particulièrement importantes s'agissant des PME et des consommateurs, lesquels ne sont pas nécessairement organisés en associations formelles et dotées financièrement, ce qui les rend plus difficiles à atteindre. Il pourrait être envisagé d'organiser des ateliers distincts pour les différents groupes de parties intéressées et/ou d'organiser des ateliers ailleurs que dans la capitale. Si les ateliers sont organisés virtuellement, ils pourraient être enregistrés pour être visionnés ultérieurement, bien que cela limite les possibilités de poser des questions et autres interactions.

## Phase 5.3 Mettre en place des mécanismes de revue et de dialogue permanent avec les décideurs politiques et les régulateurs

### → Résultats escomptés

Un calendrier établi pour les réunions de revue et la révision des mécanismes de collaboration.

### → Pourquoi ?

Assurer une mise en œuvre efficace à long terme et l'amélioration de la collaboration au fil du temps, et l'adapter si nécessaire pour suivre l'évolution des priorités nationales et du contexte international dans lequel elle a été initialement mise en place.

### → Quoi ?

Revue de l'état d'avancement, suivi des objectifs et des étapes et recommandations d'actions correctives ou d'améliorations.

### → Qui ?

Groupe de supervision de la collaboration.

### → Comment ?

L'ONN devrait rassembler les données disponibles et préparer un rapport (contenant des propositions) qui sera distribué aux participants suffisamment tôt avant la réunion.

### → Difficultés et mesures d'atténuation

Les procédures de négociations régionales ou internationales en matière de RT peuvent stipuler que celles-ci doivent se dérouler sur une base confidentielle. Cette situation, combinée par exemple à des procédures de prise de décision à la majorité et à des délais serrés pour les procédures de négociation, rendra difficile l'implication totale des parties intéressées. Les procédures de consultation devront peut-être être réévaluées à la lumière de ces expériences.

# 13. Conclusion

Ce document fournit un cadre permettant aux ONN de plaider en faveur du développement de meilleures pratiques en matière de politiques publiques et de réglementation par le biais d'une plus grande utilisation des Normes internationales.

Il est conçu pour permettre aux ONN de s'engager de manière proactive avec les décideurs politiques et les régulateurs. Il part du principe qu'une meilleure compréhension de l'interaction entre les Normes internationales et les objectifs économiques et autres peut aider les décideurs politiques et les régulateurs à être encore plus efficaces.



### Nous contacter

Pour obtenir davantage d'informations et de soutien afin de s'engager avec les décideurs politiques sur les normes, le commerce et les politiques publiques, contactez-nous à l'adresse suivante : [capacity@iso.org](mailto:capacity@iso.org).

---

# À propos de l'ISO

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une organisation internationale non gouvernementale, indépendante, composée de 170\* organismes nationaux de normalisation. Par ses membres, l'Organisation réunit des experts qui mettent en commun leurs connaissances pour élaborer des Normes internationales d'application volontaire, fondées sur le consensus, pertinentes pour le marché, soutenant l'innovation et apportant des solutions aux enjeux mondiaux.

L'ISO a publié plus de 25 000\* Normes internationales et publications associées, couvrant la quasi-totalité des secteurs, des technologies à la sécurité des denrées alimentaires, en passant par l'agriculture et la santé.

Pour plus d'informations, consultez le site **[www.iso.org](http://www.iso.org)**.

\*Décembre 2023



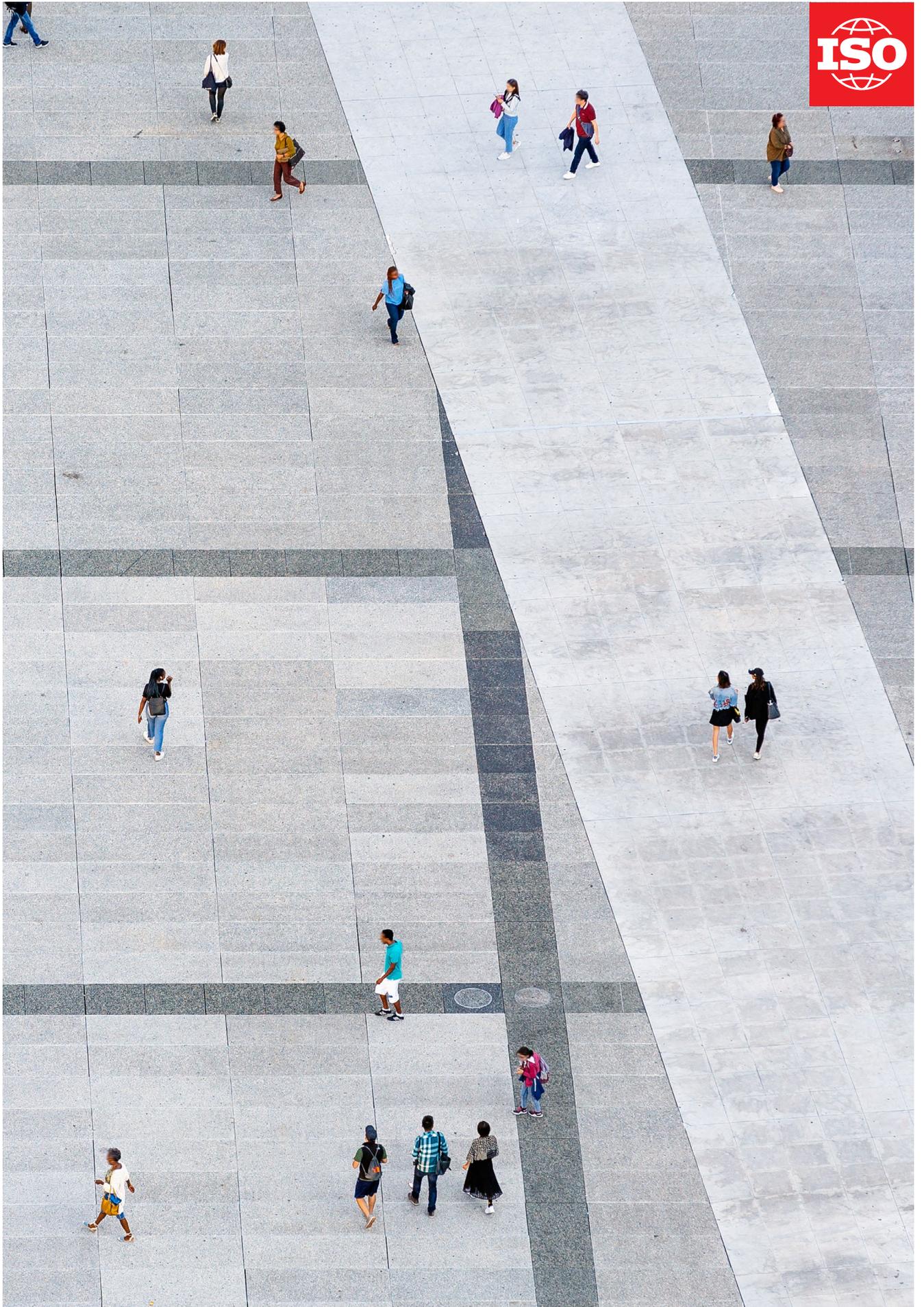
Le site Web de l'ISO : [www.iso.org](http://www.iso.org)

Les actualités ISO : [www.iso.org/fr/news.html](http://www.iso.org/fr/news.html)

Les vidéos ISO : [www.iso.org/youtube](http://www.iso.org/youtube)

Suivez-nous sur Twitter : [www.iso.org/twitter](http://www.iso.org/twitter)

Rejoignez-nous sur Facebook : [www.iso.org/facebook](http://www.iso.org/facebook)





**Organisation internationale  
de normalisation**

Secrétariat central de l'ISO  
Chemin de Blandonnet 8  
1214 Genève, Suisse

La préservation de notre planète nous tient à cœur.  
Cette brochure est imprimée sur du papier recyclé.

© ISO, 2023  
Tous droits réservés  
ISBN 978-92-67-21329-3

**iso.org**